PROJECTEURS L'ÉCLAIRAGE INDISPENSABLE POUR PRÉPARER VOTRE PROJET

SE LANCER DANS LE DESIGN



bpifrance

CRÉATION

PROJECTEURS

AVANT-PROPOS

Les dossiers Projecteurs constituent un outil de premier niveau d'analyse d'un métier ou d'un secteur. Ils s'adressent aux porteurs de projets entrepreneuriaux, futurs microentrepreneurs ou dirigeants de TPE (commerçants, artisans, professions libérales, *etc.*), et à leurs conseillers.

Chaque dossier présente de façon synthétique et pédagogique une description de l'activité sur les plans économique et réglementaire, les tendances, les chiffres-clés du métier et/ou du marché, la réglementation applicable, des contacts et des sources d'information, une bibliographie ainsi que de nombreux conseils.

Ce document ne développe pas la méthodologie générale de création/reprise d'entreprise. Celle-ci est détaillée sur le site **Bpifrance-creation.fr**. Vous y trouverez des contenus spécifiques sur les **statuts juridiques**, les **financements**, les **aides**, la **fiscalité**, les **locaux**, le **statut fiscal et social de l'entrepreneur**... Rapprochez-vous également des **réseaux d'accompagnement** à la création/reprise d'entreprise pour une étude locale de votre marché.

Si vous souhaitez actualiser les informations contenues dans ce dossier, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des sources mentionnées.

Le dossier Projecteurs SE LANCER DANS LE DESIGN est édité par Bpifrance.

Son contenu est 100 % numérique. Il est vendu au prix de 16€ TTC à l'adresse : https://bpifrance-creation.fr/librairie

27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Dufourcq

CONTACTS

Céline Arsac (celine.arsac@bpifrance.fr)
Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)

ISBN: 978-2-38076-020-0 Bpifrance, mars 2021

MISES EN GARDE

- 1. Ce dossier est réalisé par Bpifrance Création avec la collaboration de certains organismes professionnels. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, Bpifrance ne peut garantir les informations dans le temps et décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage ou d'erreurs éventuelles. Les exemples sont donnés à titre indicatif et non exhaustif, et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Bpifrance à quelque titre que ce soit.
- 2. Ce dossier ne constitue pas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise. Seules sont analysées les spécificités d'une profession. Pour répondre à des questions d'ordre général sur la méthodologie de la création d'entreprise, reportez-vous au site Internet de Bpifrance Création : https://bpifrance-creation.fr
- 3. En application du Code de la propriété intellectuelle, IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE intégralement ou partiellement ce document, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite de Bpifrance Création. Pour toute demande, utilisez le <u>formulaire</u> de contact du site de Bpifrance Création.

PROJECTEURS

SE LANCER DANS LE DESIGN

Subversif, éthique, visionnaire, politique, humoristique, poétique : voilà l'idée que je me fais de mon devoir de créateur.

Philippe Starck*

MERCI

aux personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions et relire ce dossier Projecteurs, notamment :

- Sandie Françon, chargée des relations entreprises à la <u>Cité du</u> <u>design</u>
- Lucille Galindo, chef de projet à l'APCI
- Guy Le Goff, chargé de missions à la sous-direction des industries de santé des biens de consommation et de l'agroalimentaire de la Direction générale des entreprises (<u>DGE</u>)
- Christophe Lemaire, membre du Conseil d'administration de l'<u>Alliance France design</u>
- Céline Savoye, directrice de Lille-design

N'hésitez pas à partager avec nous vos réflexions et expériences!



PROJECTEURS



Chers créateurs entrepreneurs,

Vous venez d'acquérir ce dossier Projecteurs rédigé avant ou pendant la crise liée à la Covid-19.

Une grande partie des secteurs d'activité et des métiers que nous traitons dans ces dossiers ont vu leurs perspectives de marché à court terme bouleversées par cet arrêt brutal et inédit de l'activité lié aux périodes de confinement et par une reprise plus ou moins effective et rapide selon les activités.

Les informations que nous mettons à votre disposition dans la partie 3 des dossiers Projecteurs sont, pour la plupart, des éléments concernant la structure de votre marché qui restent pertinents pour la mise en place de votre projet.

En cette période incertaine, les organisations professionnelles mentionnées dans la dernière partie de chaque dossier Projecteurs sont mobilisées pour accompagner au mieux leurs adhérents actuels et futurs dans la traversée de cette crise ou la création de leur entreprise. Afin d'obtenir les informations les plus récentes sur l'évolution de votre futur marché, nous vous invitons à vous rapprocher de ces organisations qui sont les plus à même de vous communiquer les derniers chiffres et les éventuelles mesures spécifiques mises en place par le gouvernement en faveur de votre secteur.

Parallèlement à cette démarche, nous vous conseillons d'effectuer une veille régulière en mettant en place les actions suivantes :

- Surveillez les nouveaux contenus de Bpifrance Création et abonnez-vous à sa newsletter.
- Effectuez une veille sur le site du **Cedef**, le centre de documentation du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.
- Consultez régulièrement des sources qui suivent l'activité sectorielle, comme :
 - > l'analyse « Prévisions sectorielles Xerfi : le chemin chaotique du rebond à la reprise » et la chaîne Xerfi canal ;
 - > les *newsletters* des revues sectorielles, notamment celles mentionnées dans la partie 7 de chaque dossier Projecteurs.

Nous vous souhaitons une belle réussite dans votre projet! L'équipe des dossiers Projecteurs

SOMMAIRE

1	EN BREF	6
2.	DÉFINITION DE LA PROFESSION	8
3.	ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ	14
4.	MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ	28
5.	ÉLÉMENTS FINANCIERS	33
6.	RÈGLES DE LA PROFESSION	41
7	CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION	46

EN BREF





Le design est désormais partout : au-delà du design objet qui se matérialise notamment par des produits pour l'habitat et la vie quotidienne, d'autres formes se sont développées ces dernières décennies, à l'image du design de service, qui vise à améliorer les services marchands ou publics en partant de l'expérience de l'utilisateur, ou encore le design thinking, qui cherche à éclairer des futurs différents mais probables à la fois dans les organisations mais aussi pour la société. Quel qu'il soit, le design repose sur une démarche éprouvée, plurielle et participative, qui force à l'innovation et où l'être humain est central.

Le design est perçu de façon croissante comme un moyen de répondre aux évolutions sociales, économiques, écologiques et technologiques ; et les entreprises, les structures publiques ou encore les associations s'en emparent de plus en plus pour améliorer leur compétitivité ou l'efficacité de leurs services.

Le design est synonyme de collaboration : les designers sont en effet amenés à travailler avec des professionnels toujours plus variés, ingénieurs, managers, scientifiques, laboratoires de recherche... dans des activités les plus diverses, sans oublier la relation fondamentale avec l'usager, « client » ultime de la démarche.

Parallèlement, le métier des designers est devenu plus visible, plus compréhensible, sous l'impulsion des pouvoirs publics, grâce à l'action d'organismes et de lieux stratégiques implantés un peu partout en France, mais aussi à une formation de qualité dispensée par des établissements réputés. Les Assises du design, qui ont eu lieu en 2019, ont également donné de la vigueur au design, même si les défis pour sa reconnaissance et son utilisation restent élevés, à commencer par la structuration de l'écosystème français et la traversée de la pandémie mondiale liée au Coronavirus.

Ce dossier est destiné à tous ceux qui veulent découvrir le design, aussi bien aux personnes qui souhaitent en faire leur métier et créer leur activité de designer indépendant, qu'aux entreprises et organisations qui désirent mettre en place une démarche de design pour en faire un axe principal de rebond ou de (re)positionnement concurrentiel.

CHIFFRES CLÉS

80-90 %

des étudiants en design veulent à terme créer leur structure

(Source : APCI, Cité du design, IFM, DGCIS (EX-DGE) en France.)

2.

DÉFINITION DE LA PROFESSION

Tous droits réservés Bpifrance Création

DÉFINITIONDE LA PROFESSION

Activité

Il n'existe pas de définition unique du design

Selon l'Alliance France design (AFD), le design est « un processus intellectuel créatif, pluridisciplinaire et humaniste, dont le but est de traiter et d'apporter des solutions aux problématiques de tous les jours, petites et grandes, liées aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Potentiellement présent partout, en adéquation avec les modes de vie, les valeurs et les besoins des êtres humains, le design contribue à la création d'espaces, à la communication de messages visuels et sonores, d'interfaces, à la production de produits et de services, afin de leur donner un sens, une émotion et une identité, d'en améliorer l'accessibilité ou l'expérience. »

Le design n'est **pas un secteur d'activité mais une démarche de conception** centrée sur les usages. Adapté aussi bien aux objets, aux procédés, aux services... qu'à l'organisation des espaces ou encore à la communication par exemple (la liste des applications est nombreuse et ouverte), le design est une discipline qui évolue en permanence. Aujourd'hui, il répond à des enjeux comme la transition écologique, la consommation responsable, le changement climatique, le respect de la biodiversité, la transformation numérique, *etc.*: « c'est un langage du XXI^e siècle, la vision englobante et intelligente qui répond le mieux au monde actuel en pleine transformation », selon Caroline Naphegyi, directrice des programmes de « Lille Métropole 2020, capitale mondiale du design ».

Il existe alors un lien indéfectible entre **l'innovation** et le design, outil de résolution des grandes problématiques économiques et sociales de notre temps, d'après les Cahiers des Assises du design. Il constitue ainsi un vecteur incontournable de positionnement concurrentiel pour les entreprises comme de performance – efficacité – pour les organismes publics qui l'intègrent dans leur réflexion stratégique.

Sources :

- ALLIANCE FRANCE DESIGN. « Design, designers : définitions », article en ligne.
- ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.
- LE MONDE. « POC en stock », article publié le 26/09/2020.

Pour en savoir plus :

→ DGCIS (devenue DGE). « Référentiel des métiers du design », publié en 2013.

Les spécialités en design

Le tableau des spécialités en design de l'AFD (en page suivante) est destiné à faciliter la compréhension des différents métiers que recouvre la profession de designer. Le point commun entre tous ces métiers est de s'intéresser en priorité à l'utilité, à l'utilisateur, à l'usage et à « l'utilisabilité » des créations design mises en œuvre auprès des clients.

C'est au travers de ces valeurs et des 5E – Économique, Esthétique, Éthique, Ergonomique et Émotionnel –, auxquels s'ajoute un sixième aujourd'hui avec « Environnementalement neutre », que l'entreprise cliente du design peut comprendre que le designer ne se contente pas de répondre à une commande, mais qu'il est un acteur conscient sur lequel le décideur peut s'appuyer dans sa démarche stratégique.



TABLEAU DES SPÉCIALITÉS EN DESIGN DE L'AFD

LE DESIGN Transdisciplinaire	Il s'appuie sur plusieurs disciplines du design et intervient dans de nombreux domaines : espace urbain notamment, pour favoriser le vivre ensemble, objets, services. Il regroupe les disciplines suivantes : • Design thinking • Design collaboratif • Design de service • Design packaging • Design signalétique • Écodesign
LE DESIGN D'ESPACE	Il vise à concevoir un lieu ayant une fonction et une destination précises, prenant en compte l'utilisateur ou l'usager, les circulations, la perception et les prolongements digitaux (sites, achats en ligne) de cet espace. Des lieux très divers sont concernés : boutiques ou corners, espaces de travail, espaces de coworking, lieux recevant du public, des expositions, évènements, spectacles, etc. Il regroupe les disciplines suivantes : Design d'intérieur Design d'espace commercial Design scénique Design scénographique Design lumière (light design) Design paysager
LE DESIGN DE MESSAGE	À ne pas confondre avec le marketing, ce type de design recouvre plusieurs spécialités dont les objectifs sont de donner du sens et de tenir compte des besoins des utilisateurs comme pour les autres formes de design, d'éduquer l'œil et de transmettre du savoir. Il regroupe les disciplines suivantes : Design graphique Design interactif Design d'illustration Design graphique animé (motion design) Design graphique environnemental Design photographique Design numérique Design sensoriel Design sonore Design de texte Web design



Il vise à procurer de l'émotion à l'usager et de la valeur ajoutée à son client, industriel ou éditeur, au-delà de la forme et de la fonction de l'objet. Il regroupe les disciplines suivantes :

- Design produit
- Design objet
- Design industriel
- Design de mode (fashion design)
- Design culinaire
- Design textile

Sources:

LE DESIGN De produit

- ALLIANCE FRANCE DESIGN, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. « L'Île-de-France, au cœur du design », document publié en avril 2020.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.

Codes APE

Un code identifiant l'activité principale exercée par une entreprise (code APE) et fondé sur la nomenclature d'activité française (NAF révision 2 de 2008) est attribué par l'Insee à chaque entreprise – et à chacun de ses établissements – lors de son inscription au répertoire Sirene.

Pour les designers, les codes NAF sont les suivants :

- 74.10Z « Activités spécialisées de design ». Il comprend :
 - > la création de modèles pour les articles textiles, les articles d'habillement, les chaussures, les bijoux, les meubles, les objets de décoration intérieure et autres articles de mode, ainsi que pour les autres biens personnels ou domestiques ;
 - > le design industriel, c'est-à-dire la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits, y compris le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit, compte tenu des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien;
 - > les activités de concepteurs graphiques ;
 - > la décoration d'intérieur.

Cette sous-classe ne comprend pas la conception de projets architecturaux (code NAF 71.11Z), la conception et le développement de pages Internet (code NAF 62.01Z) et les activités d'ingénierie, c'est-à-dire l'application des lois physiques et principes d'ingénierie dans la conception de machines, matériaux, instruments, structures, processus et systèmes (code NAF 71.12B).

- 90.03A « Création artistique relevant des arts plastiques ». Il comprend :
 - > les activités exercées par des artistes indépendants tels que des sculpteurs, peintres, dessinateurscaricaturistes, graveurs au burin, etc.;
 - > la restauration d'œuvres d'art telles que les peintures.

Cette sous-classe ne comprend pas la fabrication de statues autres que des œuvres originales d'artistes (code NAF 23.70Z).

Pour en savoir plus :

→ « Activité de votre entreprise : code APE, code NAF, qu'est-ce que c'est ? » sur le portail du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, article publié le 18/07/2018.



Aptitudes

Pas de design sans designer

Le designer développe une méthode créative de réflexion et de conception qui associe curiosité, observation, écoute, intuition et analyse. Il applique avant tout une méthode de travail et s'inscrit idéalement en amont d'un processus d'innovation.

Les qualités de celui ou celle qui entreprend dans le design sont, entre autres :

- la curiosité, le fait « d'aimer se nourrir visuellement de choses variées » ;
- le sens de l'esthétique, la créativité, l'habileté manuelle (dans certains cas) ;
- la capacité d'écoute et d'observation, l'empathie (il s'agit de se mettre à la place du client ou de l'usager, de l'individu ; de se demander de quoi il a besoin) ;
- la capacité de travailler en équipe interdisciplinaire (avec des ingénieurs, des commerciaux, des professionnels du marketing, etc.);
- la maîtrise des techniques de représentation et de mise en forme, des matériaux ;
- la capacité à comprendre différents enjeux technologiques, comportementaux et de modèles économiques. France design éducation – qui regroupe 14 écoles – souligne la responsabilité sociétale très forte du designer et assure qu'il aura, dans les années à venir, un rôle clé dans la réflexion autour de la place de l'humain dans la société et dans un monde incertain.

Sources :

- ALLIANCE FRANCE DESIGN. « Design, designers : définitions », article en ligne.
- LE MONDE. « Le taux d'insertion professionnelle de nos étudiants en design? 95 % », article mis à jour le 19/04/2017.
- LES ÉCHOS. « Le design, c'est ultrapragmatique! », interview de Valérie Legat publiée le 14/10/2020.
- SALON MAISON ET OBJET. « Interview d'Eugeni Quitllet, designer », podcast diffusé le 15/09/2020.
- TÉLÉRAMA. « Modeler les contours du futurs », article publié le 02/12/2020.

Pour en savoir plus :

- → DGCIS (devenue DGE). « Référentiel des métiers du design », publié en 2013.
- → SCIAMMA DOMINIQUE. « Qu'est-ce qu'un Designer ? », vidéo publiée sur YouTube le 19/02/2015.

Profil des créateurs

Le designer est un *dream catcher* : il n'est pas seulement la personne qui propose un projet à réaliser, mais celle qui va s'efforcer de concrétiser ce qui n'est, *a priori*, pas réalisable.

Il existe deux types de designers :

• Le **designer intégré** est salarié d'une entreprise, d'une structure publique, d'une association, *etc.* Il connaît bien les valeurs de l'organisation qui l'emploie. Le designer intégré fluidifie les échanges et assure une bonne compréhension de la démarche design entre les intervenants ; il apporte en général un haut niveau de connaissance des contraintes internes liées à la production, aux normes, aux spécificités du marché de l'entreprise.



• En tant que prestataire extérieur, le **designer indépendant** (freelance) ou salarié d'une agence de design exerce sa mission auprès de clients aussi divers que des entreprises, les services de l'État, les collectivités locales, des particuliers.... Il est parfois spécialisé dans des secteurs d'activité (automobile, nouvelles technologies, architecture, etc.) et apporte plus aisément un regard neuf et une solution innovante qu'un designer intégré. Il accompagne son client sur la durée d'un projet, travaille avec différents corps de métier et a également un rôle de facilitateur.

Deux types de designers se lancent dans l'entrepreneuriat :

- Le **designer senior**: il s'agit de l'indépendant traditionnel, doté d'une solide expérience professionnelle d'une dizaine d'années, qui devient consultant *freelance* ou qui créé son agence. Il travaille chez lui et chez ses clients (en fonction des besoins), en relation avec un réseau de créatifs ou d'agences. Il exerce souvent une autre activité, comme enseignant ou salarié d'une entreprise.
- Le **designer junior**: fraîchement sorti de l'école, il est poussé à devenir indépendant par manque d'opportunités salariales, ou désireux d'être à son compte pour mettre en place plus facilement le volet créatif de son métier. Environ 80 % à 90 % des étudiants en design veulent créer leur structure à terme.

Dans les deux cas, compétences et qualités entrepreneuriales sont également essentielles, l'expérience design ne suffit pas à faire perdurer et prospérer l'entreprise créée. Il est indispensable de se former à la gestion d'entreprise.

Sources:

- APCI, CITÉ DU DESIGN, IFM, DGCIS (EX-DGE). « Économie du design », étude publiée en 2010 (pas de mise à jour pour le moment).
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Cité du design en novembre 2020.

3.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Tous droits réservés Bpifrance Création

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

WERT SERVICE

Le marché

Combien y a-t-il de designers en France?

Entre les designers freelances, les designers salariés d'une agence de design ou d'une entreprise, mais aussi de structures publiques ou associatives, il est difficile de connaître le nombre exact de designers en France.

Parallèlement, les codes APE que les designers indépendants peuvent se voir attribuer comportent des limites et rendent également l'exercice de recensement des designers français difficile. Par exemple :

- Le code 74.10Z n'a été créé qu'en 2008 et nombre d'entreprises de design dont la création était antérieure n'ont pas changé de code APE pour autant.
- Ce code 74.10Z comporte aussi de nombreuses activités annexes qui ne correspondent pas toujours à des activités de design (photographes, entreprises industrielles dont le cœur d'activité n'est pas le design mais dont les produits ou services bénéficient d'une démarche de design).
- Certaines entreprises de design se sont vues affecter un autre code APE en lien avec leur marché : celui du conseil, de l'architecture, de la publicité et de la communication, de l'ameublement...

Ces précautions de lecture étant précisées, l'Insee publie des données économiques agrégées pour les entreprises immatriculées sous les deux code NAF concernés que nous reproduisons ici. Les dernières données disponibles dans Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) concernent l'année 2018.

CHIFFRES DU SECTEUR DU DESIGN EN FRANCE, 2018

SECTEUR	NOMBRE D'Entreprises	CHIFFRE D'AFFAIRES Total Ht	EFFECTIFS SALARIÉS AU 31/12/2018
Activités spécialisées de design (74.10Z)	41 729	2 538,1 M€	9 689
Création artistique relevant des arts plastiques (90.03A)	14 934	1 033,6 M€	850

Note de lecture : pour une actualisation, se reporter à la page du site de l'Insee concernant les « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises ».

Champ: France, ensemble des entreprises des secteurs « Activités spécialisées de design » (74.10Z) et « Création artistique relevant des arts plastiques » (90.03A).

Source : Insee (Ésane).

La DGCIS (maintenant DGE) a produit en 2010 le rapport « <u>Économie du design</u> », en partenariat avec l'Institut français de la mode (IFM), l'APCI et la Cité du design. Il n'a pas été actualisé depuis et les chiffres sont quelque peu trop anciens pour être cités.



Des chiffres plus conformes à la réalité du terrain sont en cours de traitement. Ils sont produits localement par certains organismes de promotion du design, comme la Cité du design ou Lilledesign par exemple, qui ont mis en place des observatoires visant à connaître précisément l'offre et la demande de design sur leur territoire (Designscope pour les Hauts-de-France). Codesign, coordonnateur des acteurs majeurs du design en région Auvergne- Rhône-Alpes, a précédemment publié un panorama de l'enseignement en design, une synthèse de la demande en design des entreprises et un aperçu de l'offre en design en Rhône-Alpes.

Sources :

- CODESIGN. « L'observatoire du design en Rhône-Alpes 2013/2014 », article publié le 23/09/2015.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Cité du design en novembre 2020.
- LILLE-DESIGN. « <u>Designscope : l'observatoire du design en Hauts-de-France</u> », actualité en ligne.

L'ÎLE-DE-FRANCE, PREMIER ÉCOSYSTÈME DU DESIGN EN FRANCE

La région Île-de-France rassemble la plus grande communauté de designers de France, des écoles et des étudiants ; elle apporte son soutien à des acteurs, institutions et évènements qui font d'elle une référence en termes de design et d'innovation.

Voici quelques chiffres témoignant du dynamisme de l'innovation et du design franciliens :

- plus de 43 000 designers;
- 55 % des structures en design et 73 % de l'effectif de designers en France ;
- 29 écoles spécialisées ;
- 91 espaces de fabrication partagés (fablabs);
- environ 160 incubateurs qui soutiennent la création d'entreprises innovantes et leur permettent de passer du stade de l'idée à la concrétisation de leur projet.

Source : RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. « Le design en Île-de-France, un atout pour la région », article publié le 13/11/2019.

En dehors du pôle francilien, l'écosystème français du design repose sur :

- un pôle stéphanois en expansion : Saint-Étienne, avec sa Cité du design et sa Biennale internationale, a été élue ville Unesco du design ;
- quelques pôles émergents : Lille Métropole, capitale mondiale du design en 2020 ; Nantes, capitale européenne de l'innovation 2020 ;
- des territoires qui font de la promotion du design un axe majeur de leur action, comme la région Nouvelle-Aquitaine.

Source: ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 - Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.

Créations d'entreprises

Les informations en page suivante sont données avec les réserves énoncées dans la rubrique précédente quant à la couverture de l'activité du design à partir des deux codes NAF identifiés. Pour autant, les activités de design sont porteuses de créations d'entreprises de façon croissante sur les dernières années (croissance à deux chiffres).



ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES DU DESIGN EN FRANCE, 2017-2020

SECTEUR	2017	2018	2019	2020
Activités spécialisées de design (74.10Z)	8 943	10 020	12 799	14 212
Création artistique relevant des arts plastiques (90.03A)	1 599	1 700	2 398	8 131

Champ: France, ensemble des entreprises créées dans les secteurs « Activités spécialisées de design » (74.10Z) et « Création artistique relevant des arts plastiques » (90.03A).

Source: Insee (Sirene).

DYNAMIQUE DU SECTEUR DU DESIGN EN FRANCE

SECTEUR	NOMBRE D'ENTREPRISES AU 31/12/2018	NOMBRE DE CRÉATIONS EN 2020	TAUX DE NOUVELLES Entreprises
Activités spécialisées de design (74.10Z)	41 729	14 212	34 ,1 %
Création artistique relevant des arts plastiques (90.03A)	14 934	8 131	54,4 %
Tous secteurs confondus	5 099 693	848 164	16,6 %

Champ: France, ensemble des entreprises des secteurs « Activités spécialisées de design » (74.10Z) et « Création artistique relevant des arts plastiques » (90.03A).

Source : Insee (Sirene).

Évolution du secteur

Une (très) brève histoire du design

Le design a connu une impulsion remarquable à l'ère de la révolution industrielle. C'est Henry Cole, fonctionnaire britannique, qui aurait employé pour la première fois le terme de design en 1849. Son souhait, avec l'artiste Richard Redgrave, était de faire évoluer les standards de l'industrie et de concilier production industrielle, esthétique et fonction.

Concernant le design français, celui-ci trouve ses racines dans la demande de mobilier et d'objets des rois de France, notamment destinés au château de Versailles. Il est issu d'un système centralisateur, qui a donné naissance à l'école des Arts Décoratifs et a orienté durablement le design français vers l'esthétique et le design objet quand d'autres pays, au tournant de la révolution industrielle, ont adopté plus rapidement différentes formes de design (notamment le Danemark, la Finlande et la Grande-Bretagne et plus récemment, la Malaisie et la Chine).

fous droits réservés Bpifrance Création

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Une diversification du design s'observe en France depuis 30-40 ans, vers le design de service, le design d'interaction (démarche consistant à définir la façon dont les personnes, les produits et les services dialoguent), le **design thinking**... Autant d'éléments prouvant l'élargissement des compétences des designers.

Cette évolution s'est amplifiée dans les années 2000, période au cours de laquelle la mondialisation et l'avènement du numérique ont davantage placé le design au cœur de la prise de décision : les connaissances sur le terrain des usages et de la technologie dont font preuve les designers sont, depuis, particulièrement prisées.

Aujourd'hui, le design investit tous les domaines de la vie, pas seulement les milieux économiques. Le design a pour ambition de répondre aux grands enjeux actuels : il souhaite prendre soin des autres et de la nature, imaginer des modes de vie plus solidaires en luttant notamment contre l'isolement des personnes dans les grandes villes, fonder l'économie sur la réduction des déchets et le recyclage, rapprocher l'action publique des usagers au service du développement des territoires et de la rénovation urbaine, etc. (voir les exemples cités dans la rubrique « Le design au service des politiques publiques » plus loin dans cette partie).

Sources

- ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.
- BPIFRANCE UNIVERSITÉ. « Le design, un booster de compétitivité », vidéo publiée en 2016.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Lille-design en octobre 2020.
- LA VOIX DU NORD. « Lille : design et vie quotidienne, avec Starck, Decathlon et la yaourtière Seb », article publié le 18/09/2020.
- LE MONDE. « Étudier le design, dépasser les malentendus », article mis à jour le 28/01/2020.
- LE MONDE. « Les écoles de design s'ouvrent à l'entrepreneuriat », article publié le 30/11/2019.
- LILLE-DESIGN. « Être designer aujourd'hui. Avoir été. Devenir », Lille-design paper n° 4, publié en janvier 2020.
- STRATE. « Le métier de designer d'interactions », rubrique en ligne.
- TÉLÉRAMA. « Lille, capitale mondiale du design 2020 : les projets fusent de toutes parts! », article publié le 26/09/2020.

Pour en savoir plus :

→ GATÉ Jean-Charles. « Le design de A à Z », lexique publié par la DGCIS en 2010.

L'impact de la crise du Coronavirus sur l'activité des designers

L'AFD a publié début mai 2020 une étude sur l'impact de la crise sanitaire liée au Coronavirus qui confirme une tendance : les entreprises se replient sur leurs activités essentielles, ce qui se traduit par de nombreuses annulations de commandes pour les designers.

La crise du Coronavirus a touché en particulier :

- les jeunes designers pour qui « tout s'est arrêté » ;
- les agences et les indépendants, dont certaines missions ont été annulées, car leurs clients ont jugé que le design n'était, pour le moment, plus la priorité ;
- les designers intégrés, qui ont perdu leur poste ou ont été mis au chômage partiel ;
- les designers immatriculés sous le régime de la micro-entreprise, qui ont été les plus impactés. Pour certains, la reprise d'activité de septembre 2020 a été de courte durée (avec le deuxième confinement de novembre 2020) et ils n'ont, de fait, perçu aucune rémunération pendant plusieurs mois.

Les designers objets et produits ont connu une baisse d'activité liée à la fermeture des commerces pendant les deux périodes de confinement de 2020. Les designers travaillant dans certains secteurs – l'automobile par exemple – ont plus souffert que d'autres (ceux œuvrant dans la santé ou la pharmacie notamment), tandis que des designers spécialisés dans l'UX/UI design ou le design graphique (hors secteur culturel) ont vu leur activité progresser (voir la rubrique « La montée en puissance du Web design et de l'UX/UI design » plus loin dans cette partie).



Cette étude de l'AFD indique aussi que la demande principale des entreprises en période de Covid-19 porte sur l'innovation par le design. Et cela sur tous les plans, pour se (re)positionner ou développer des produits plus vite et de façon moins coûteuse, pour inventer de nouveaux modes de distribution, pour manager différemment, pour habiter l'espace autrement, etc. (voir la rubrique suivante illustrant quelques tendances du secteur)

Sources:

- ALLIANCE FRANCE DESIGN. « L'impact du Covid-19 sur l'activité économique des designers V2 », article publié le 06/05/2020.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD et de l'APCI en octobre 2020.
- TÉLÉRAMA. « Modeler les contours du futurs », article publié le 02/12/2020.

Quelques tendances du secteur

Le design objet fait rêver, mais ce n'est pas forcément le plus porteur en termes d'opportunités pour les indépendants. Par contre, l'écodesign (qui vise à inventer des modes de production plus respectueux de l'environnement), le design de service et le design numérique se développent dans les entreprises, les services publics et les associations : le designer doit être ouvert à toutes les formes de design.

Le développement de l'écodesign

Les designers sont conscients de l'épuisement des ressources naturelles et les plus jeunes d'entre eux veulent toujours plus s'engager dans une démarche durable, de responsabilité sociale/sociétale des entreprises (RSE), qui passe notamment par l'écoconception. Pour Dominique Sciamma, président de l'APCI et directeur de CY école de design, il faut passer du design industriel au design post-industriel et aller vers le design « frugal », qui ne conçoit plus que des produits utiles.

L'écodesign ou l'écoconception implique de prendre en compte le respect des principes de développement durable dès le début du processus de conception d'un objet, d'une construction ou d'un service, jusqu'à en questionner l'intérêt même de sa réalisation. Il s'agit dès lors de limiter l'empreinte écologique, d'utiliser moins et mieux les matières premières et de penser à des modes de fabrication non polluants.

Il existe des bonnes pratiques en termes d'écodesign dans tous les secteurs d'activités. Par exemple, les industriels français du jouet, essentiellement basés dans le Jura, ont adopté depuis quelques années une démarche plus durable : au niveau des matériaux employés (en privilégiant le bois plutôt que le plastique) et au niveau de la promesse éducative (pas de jouets bruyants).

Un autre exemple concerne les industriels de l'aménagement de la salle de bain et de la balnéothérapie : certains innovent en designant des parois de douche à base de matériaux recyclés ou des systèmes de désinfection de l'eau.

Dans le domaine du textile, des chercheurs et des ingénieurs se sont associés avec une designer pour créer des vêtements vivants, détoxifiants et compostables, qui changent le dioxyde de carbone en oxygène grâce à l'intégration d'algues au textile. Par ailleurs, de plus en plus de marques de vêtements envisagent le design comme un moyen d'assurer la longévité des vêtements au-delà des saisons et ainsi de participer à « l'éco-bienveillance », faisant écho à la mouvance du « consommer moins mais mieux ».

Dans le mobilier de jardin, l'entreprise Fermob mise depuis des années sur un mobilier en fer, matériau recyclable à 100 %, et des peintures sans solvant, recyclables, recyclées et avec une application zéro rejet.

Certains designers adoptent même le biomimétisme qui consiste à imiter la nature et à cocréer avec elle pour ne pas la détruire : ainsi, ils imaginent de nouveaux produits et services à base de certains végétaux ou bactéries, afin de bénéficier de leurs capacités à dépolluer l'air et les sols, à devenir luminescents ou à produire de l'énergie.



Un autre domaine au service d'une production plus durable reste à explorer pour le design : celui de la maintenance, en lieu et place de la consommation suivie de la mise en décharge. Il s'agirait pour les designers de créer des systèmes d'expérience d'entretien et de soin des produits et des services existants, adaptés aux territoires et à leurs problématiques locales, afin de ménager l'approvisionnement en énergie et en ressources, désormais structurellement contraint.

Selon le designer Jacques Noël, le design industriel associé à l'écodesign a aussi une vocation sociale : « Il ne doit pas faire mode et s'adresser au plus grand nombre, avec des séries industrielles pour produire des produits accessibles à tous, qui rendent des services pérennes, durables et sont recyclables en bout de cycle. »

Sources:

- ALLIANCE FRANCE DESIGN, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. « L'Île-de-France, au cœur du design », document publié en avril 2020.
- CORETT DESIGN AWARDS 2019. « Biogarmentry-Living and Photosynthetic Textile », article publié en 2020.
- INFLUENCIA. « Fermob a grandi en France sans pour autant vouloir être Made in France... », interview de Bernard Reybier publiée le 26/10/2020.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD et de la Cité du design en octobre 2020.
- JOURNAL DU LUXE. « Nous allons passer d'un luxe d'apparat à un luxe plus naturel », interview d'Isabelle Capron publiée le 07/12/2020.
- LE MONDE. « Chez les étudiants en design, les grandes marques font moins rêver », article mis à jour le 09/12/2019.
- LILLE-DESIGN. « À la recherche de biomatériaux dans la jungle des plantes exotiques », et « Que peut le design ? » in « <u>Être designer aujourd'hui. Avoir été. Devenir</u> », Lille-design paper n° 4, publié en janvier 2020.
- TÉLÉRAMA. « Un habit pour la vie », article publié le 14/10/2020.

La montée en puissance du Web design et de l'UX/UI design

Les périodes de confinement de la population vécues en 2020 ont accéléré la volonté de digitalisation des entreprises. Leurs besoins de service, par exemple de **click & collect**, d'amélioration de leur site Internet et d'ergonomie de leurs applications pour faciliter l'achat en ligne et vendre autrement qu'en magasin physique s'en sont trouvés accrus.

Ainsi, des designers graphiques ont été sollicités par les nombreuses entreprises qui ont souhaité profiter des confinements pour revoir leur site Internet, leur identité numérique ou leur présence sur les réseaux sociaux. Ils ont également imaginé et créé de nouveaux évènements digitaux (comme des salons virtuels par exemple).

Le recours à l'UX design (pour « expérience utilisateur ») et à l'UI design (pour « interface utilisateur ») est une tendance qui s'est également confirmée. Dans le premier cas, il s'agit par exemple de créer la navigation au sein d'une interface, que ce soit une application mobile ou un distributeur de tickets de métro. Dans le deuxième cas, le travail du designer consiste à habiller l'interface, c'est-à-dire l'environnement visuel d'une application.

Source: TÉLÉRAMA. « Modeler les contours du futurs », article publié le 02/12/2020.

LE COLLECTIF DES DESIGNERS ÉTHIQUES

L'essor du design numérique a amené certains designers à créer le **collectif des designers éthiques**. Ce dernier s'interroge depuis 2016 sur la place du designer dans la conception d'un projet numérique, quel qu'il soit, afin de réduire de façon conséquente son impact sur l'environnement. Il s'intéresse également à la manière dont les systèmes numériques peuvent amener à des dérives dans la relation aux usagers (externes ou internes) d'un service numérique. Les dérives que ciblent plus spécifiquement le collectif concernent celles sur lesquelles le designer a la main : exploitation de biais cognitifs, captation des données, concrétisation d'un modèle économique reposant sur la prédation...



Le design, acteur du changement dans les organisations

Le design thinking, né aux États-Unis dans les années 1980, puise dans un concentré de bonnes pratiques, issues notamment de la méthodologie du designer (qui prend en compte les attentes des utilisateurs – la désirabilité –, la faisabilité technologique et la viabilité économique) pour permettre à des acteurs économiques de faire émerger de nouvelles idées, pratiques ou organisations.

Cette méthode de design rencontre un vif succès, notamment sur le marché de la formation professionnelle, et de nombreux acteurs économiques qui ne sont pas des designers (mais des agences de communication ou de marketing, des consultants indépendants...) s'en sont emparés.

Source : ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 - Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.

Pour en savoir plus :

→ Le site « Comment faire ? La boîte à outil de l'innovation publique » du ministère de l'Action et des Comptes publics est entièrement dédié au design thinking.

Le design au service des politiques publiques

Depuis une dizaine d'années, les collectivités territoriales, les villes et les services de l'État voient dans le design un outil de transformation de l'action publique. Ces acteurs cherchent à mieux associer les utilisateurs à la création d'un nouveau service ou à la conception d'un équipement, à produire des scénarios créatifs sur l'avenir d'un territoire ou d'une politique publique (en matière de santé, transport, habitat, énergie, urbanisme, éducation...), ou encore à améliorer le fonctionnement d'une direction administrative, en identifiant les points de friction et de rupture, en améliorant l'information aux usagers, en redonnant de la capacité d'action et du sens à l'action publique, etc. Les initiatives se multiplient, s'inscrivant dans un nouveau champ d'application du design : le design des politiques publiques.

Parallèlement, les designers voient un immense terrain propice à l'application de leurs méthodes dans l'Administration et un moyen de réduire la défiance des citoyens à l'égard des pouvoirs publics.

Le design des politiques publiques fait appel à différentes formes de design (design de service, design numérique, design thinking, UX design, etc.) et s'inspire de disciplines pré-existantes, telles que l'enquête ethnographique, l'observation participante, l'éducation populaire, la participation citoyenne ou l'urbanisme participatif.

Il s'appuie sur l'intelligence collective et donne lieu à un travail collaboratif entre designers, architectes, chercheurs, citoyens, collectivités locales, administrations, entreprises, etc. C'est un design social, d'intérêt général.

Quelques exemples de réalisations, en cours d'expérimentation, repérées dans la presse, à l'occasion du projet « Lille Métropole 2020, capitale mondiale du design » :

- l'aménagement d'une Maison des femmes de Roubaix, créée par le Centre communal d'action sociale, pensée comme un lieu d'accueil et de repos, avec des espaces de confidentialité, dans une ambiance « cosy et chaleureuse »;
- des refuges anti-crues réalisés à partir de briques de terre, de coulées volcaniques, de pyramides de glace, de bunkers de béton;
- un karaoké mobile pour maisons de retraite ;
- un poteau de signalisation pour auto-stoppeurs ;
- un lieu de sensibilisation au tri, à la réparation et à la récupération, au sein d'un quartier populaire et à proximité d'une commune riche ;

fous droits réservés Bpifrance Création



- un meuble composé d'alvéoles dans lesquelles les élèves de maternelle déposent les jouets et les livres dont ils ne veulent plus ;
- des vélos cargos pour transporter les enfants ou des colis volumineux, de façon écologique et ludique.

Sources

- ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.
- LE MONDE. « POC en stock », article publié le 26/09/2020.
- LILLE-DESIGN. « La fabrique de la démocratie vécue sur le territoire de la métropole lilloise », in « Être designer. Avoir été. Devenir », Lilledesign paper n° 4, publié en janvier 2020.
- TÉLÉRAMA. « Lille, capitale mondiale du design 2020 : les projets fusent de toutes parts ! », article publié le 26/09/2020.

Les implications du télétravail pour le design

La pratique du télétravail est montée en flèche depuis le premier confinement de 2020, et s'est confirmée dans les mois qui ont suivi. Le travail à distance, chez soi ou dans un espace de *coworking*, pourrait perdurer, à raison de plusieurs jours par semaine. Cette évolution aura notamment pour conséquence :

- Le développement des espaces de coworking, qui sont des lieux favorisant le lien social et la collaboration entre actifs (indépendants ou salariés) et apportent des opportunités aux designers de service. Leur rôle consiste à organiser la gestion des flux et des échanges, en créant des outils performants de réservation des salles et des espaces de convivialité par exemple. Le « coworking de quartier » (avec de petits espaces de travail implantés en pied d'immeuble) pourrait en découler.
- Le réaménagement de l'espace dans les entreprises. Des mètres carrés vont être libérés, les bureaux individuels vont changer de destination... Demain, le salarié pourra réserver une pièce pour se concentrer (un desk créatif), un espace sieste/zen avec un canapé, ou une salle de réunion.
- La réorganisation des lieux de résidence où devront cohabiter des espaces de vie familiale et des espaces dédiés au travail plus ou moins étendus selon les normes du Code du travail qui seront en vigueur. Les designers d'intérieur et de mobilier, par exemple, pourraient alors être sollicités pour repenser cette cohabitation, en particulier lorsque les murs ne peuvent pas être poussés.

Le coworking est une « industrie naissante » qui prend forme et offre des opportunités selon ses partisans qui remarquent que les immeubles de bureaux sont actuellement très peu utilisés (ils ne servent pas la nuit par exemple). Le **coliving** et la **colocation** pourraient s'y développer et accompagner la tendance du *coworking*, dans le cadre d'un contexte socio-économique plus frugal, avec des frontières moins délimitées entre le professionnel et le personnel.

Source: SALON MAISON ET OBJET. « Clément Alteresco – Morning », podcast diffusé le 09/09/2020.

Pour en savoir plus :

- → LE FIGARO IMMOBILIER. « <u>Ce que le télétravail devrait changer dans la conception</u> <u>des bureaux</u> », article publié le 15/10/2020.
- → LES ÉCHOS. « **2021 : flex ou cosy, le bureau du futur se dessine** », article publié le 08/01/2021.

Autres formes de design en développement

Le design se renouvelle sans cesse. Il s'adapte à nos nouvelles façons de vivre, de travailler ou encore de consommer. En voici trois exemples :

· Le legal design

Le legal design veut rendre les textes juridiques plus compréhensibles afin qu'ils soient mieux appliqués et plus efficaces. Par exemple, le legal design veut permettre aux usagers ou clients des sites Internet

fous droits réservés Bpifrance Création



de mieux comprendre les conditions générales de vente (CGV) et les politiques de confidentialité liées au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Il s'agit de répondre au devoir d'information, de plus en plus essentiel dans nos sociétés, et parfois d'éviter des procès. Grâce aux méthodes du design thinking, simplifications, itérations et apports visuels sont au programme.

Le design fiction

Rencontre entre la prospective comme démarche d'anticipation et le design comme pratique créative, le design fiction est une discipline naissante qui a pour ambition de dépasser les limites du *design thinking*, en libérant les imaginaires pour résoudre des problèmes locaux notamment. Il se matérialise par une performance, un dialogue avec un auditoire, visant à bousculer ses convictions sur l'avenir et à engager sa réflexion vers des pistes pour un futur probable. Concrètement, des innovations fictives sous forme de maquettes d'objets réalistes sont présentées à l'auditoire, invité à réagir sur leur bien-fondé ou non, à procéder à des choix, et à approfondir les pistes d'avenir envisagées par les organisateurs de la séance de design fiction.

· Le care design

Le care design (aussi appelé « design du soin ») est un design adapté à la santé et au bien-être des personnes fragiles et/ou âgées. Il consiste à créer des objets, des meubles, des espaces et des services adaptés aux personnes souffrant d'un handicap, malades ou âgées sans pour autant produire du matériel médical et sans renoncer à l'élégance.

Voici quelques exemples :

- > un repose-pied assurant une bonne circulation sanguine ;
- > un coussin multifonction à placer sous les talons pour soulager la pression artérielle ;
- > des vases faciles à empoigner;
- > une table sous laquelle un fauteuil roulant peut se glisser.

Sources:

- LE MONDE. « Le 'care design', des objets aux petits soins », article publié le 10/06/2020.
- LILLE-DESIGN. « Nécessité fait loi avec le legal design », in « <u>Être designer aujourd'hui. Avoir été. Devenir</u> », Lille-design paper n° 4, publié en janvier 2020.
- MOECKLI Alexis. « Le design fiction : un nouvel outil d'innovation », article publié dans Bilan le 24/04/2020.

L'intelligence artificielle au service du design

L'intelligence artificielle, qui repose sur des algorithmes d'apprentissage automatiques, pourrait changer la façon de travailler des designers, notamment ceux spécialisés dans l'UX/UI. Elle peut faire progresser le designer dans sa pratique professionnelle, lui permettre de tester et d'améliorer des solutions de façon très rapide avant leur mise en œuvre et d'explorer de nouvelles pistes créatives.

Dans tous les cas, le designer devra s'intéresser à l'intelligence artificielle notamment pour des raisons éthiques, afin de :

- s'assurer de la qualité de l'expérience humaine du service ou produit réalisé avec cette technologie ;
- produire des interfaces plus respectueuses de l'attention des utilisateurs et moins gourmandes en données personnelles (leur collecte est riche en émissions de CO₂);
- réduire les biais algorithmiques à l'encontre de groupes minoritaires.

Source: LILLE-DESIGN. « Intelligence artificielle et design, quelles perspectives? » in « Être designer aujourd'hui. Avoir été. Devenir », Lille-design paper n° 4, publié en janvier 2020.

Tous droits réservés Bpifrance Création



Clientèle

L'apport du design aux organisations

Quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, le design peut être un puissant levier d'efficacité et de croissance pour les organisations (entreprises, services publics, associations) : il est considéré comme un facteur de différenciation et d'innovation, une aide à la conduite du changement, une source d'efficacité. Plus le design interviendra en amont du projet et au plus proche de la direction générale, plus il sera efficace.

La marge de manœuvre du design dans le processus d'innovation est importante : la part des ressources en design est, le plus souvent, inférieure à 1 % du coût de revient du produit ou du service accessible pour le client. À l'inverse, la valeur perçue par le client, générée par le design, serait de beaucoup supérieure. Et d'après le **Design Council**, les compétences en design ne se limiteraient pas aux secteurs du design : au moins 2,5 millions d'Anglais utilisent le design au quotidien dans leur travail, soit 8 % de la population active anglaise.

Selon le cabinet de conseil McKinsey, il existe une nette **corrélation entre les pratiques de design exemplaires et les performances financières** des entreprises. C'est vrai dans tous les secteurs, notamment dans les biens de consommation, les dispositifs médicaux et la banque de détail.

En France, la Direction générale des entreprises a produit une étude sur l'impact économique du design. En se basant sur un échantillon de 30 000 PME et ETI, cette étude conclut à un effet positif des dépenses d'innovation en design sur la profitabilité des entreprises à court et moyen termes. Pour les PME et ETI, les dépenses en design ont davantage un effet de **différenciation verticale** (effet d'innovation) qu'horizontale (effet de rente ou de marque). Ces entreprises doivent ainsi rappeler régulièrement leurs dépenses de design pour conserver leur avantage concurrentiel.

Malgré ces arguments, le recours au design ne va pas toujours de soi en entreprise, surtout dans les TPE et PME: les dirigeants n'associent pas encore systématiquement le design au processus d'innovation. Pourtant, intégré dès les premières phases de conception, le design permet, entre autres, de concevoir de meilleurs prototypes grâce à son approche par les usages. Par ailleurs, certains dirigeants jugent encore parfois que le design coûte cher et que le profil des designers n'est pas adapté aux entreprises.

Sources:

- ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES. « Le design : quelle création de valeur pour l'entreprise et le consommateur ? », étude réalisée en 2020 mais non publiée à ce jour.
- DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES, CITÉ DU DESIGN. « Design impact : quand le design... créé de la valeur pour les entreprises », étude non datée.
- INFLUENCIA. « Créativité : le design est un geyser pour les entreprises », article publié le 27/10/2016.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la DGE en novembre 2020.
- LES ÉCHOS. « Le design, c'est ultrapragmatique! », interview de Valérie Legat publiée le 14/10/2019.
- MCKINSEY. « The business value of design », étude publiée en octobre 2018.

Pour en savoir plus :

→ DESIGNERS INTERACTIFS. « La place du design numérique dans la stratégie des entreprises françaises », enquête publiée le 20/03/2020.

Parmi les entreprises qui font appel aux designers indépendants, il y a notamment :

• les agences qui accompagnent les entreprises dans leur stratégie, les aident à innover, à créer des produits ou services. Elles intègrent des designers au sein de leurs équipes et font également appel à des designers *freelances* pour des projets spécifiques.



• les entreprises (quel que soit leur secteur d'activité : industriel, services...) qui souhaitent développer leur marque, diversifier leur gamme de produits ou services, investir de nouveaux marchés, etc.

Source : ALLIANCE FRANCE DESIGN, RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. « L'Île-de-France, au cœur du design », document publié en avril 2020.

Les particuliers, clients directs et indirects du design

Les clients des designers de **produit** sont aussi les consommateurs qui achètent par exemple du mobilier ou des objets non seulement dans des grands magasins, des distributeurs spécialisés, des salons, mais aussi via des ateliers ou des showrooms, ou encore des sites Internet de design. S'installer physiquement (seul ou à plusieurs) et être présent numériquement (avec un site en propre ou sur une marketplace dédiée) sont deux vitrines essentielles au designer pour exposer son savoir-faire, son style et son périmètre d'activité.

Les « clients », ou plutôt les bénéficiaires in fine, des designers de **service** sont par exemple les usagers des services publics, sans qu'ils en soient forcément conscients. S'ils ne sont pas directement associés au processus de création, il n'est pas évident pour les usagers de comprendre qu'ils sont les destinataires d'une démarche de design (projets de mobilité urbaine, de parcours de soins ou de redynamisation des territoires ruraux). Le sentiment est identique pour les consommateurs qui font des achats en ligne sur un site de e-commerce et qui bénéficient d'un confort de navigation, qui n'est autre que le fruit du travail des UX/UI designers.

Cette méconnaissance des services rendus par le design est générale : nombreux sont les industriels et les collectivités qui n'ont pas encore pris conscience de l'apport des designers, de leur spécificité (par rapport aux ingénieurs notamment). Cependant, les mentalités évoluent et leur visibilité grandit, en particulier grâce aux structures de promotion du design implantées à Paris et en province (voir la rubrique « **Points d'appui régionaux** » en partie 7) et aux écoles de design.

Sources :

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'APCI en septembre 2020.
- LE MONDE. « Étudier le design, dépasser les malentendus », article mis à jour le 28/01/2020.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ LOCALE OU RÉGIONALE

- La mairie, les organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie CCI et Chambre de métiers et de l'artisanat – CMA), les données de l'<u>Outil d'aide à la création d'entreprise</u> (Odil) de l'Insee et les sociétés de géomarketing apportent des informations sur la population.
- Le site de la **Direction générale des finances publiques** (DGFIP) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance permet d'accéder aux seuils d'imposition par commune.
- La consommation des ménages est analysée par l'Insee grâce aux indices de disparité des dépenses de consommation (IDC).
- Les antennes départementales des fédérations professionnelles (voir « Contacts et sources d'information » en partie 7).
- La base de données publiques en open data.
- Pour les créateurs franciliens ou de passage à Paris, le pôle Prisme de la Bibliothèque nationale de France (BNF) permet l'accès physique uniquement à des études de marché couvrant l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat en France et dans de nombreux pays étrangers, voire au niveau mondial.



Concurrence

La compétition entre les designers indépendants

Les créations de poste de designer en entreprise, pourtant en hausse, sont encore inférieures au nombre de diplômés chaque année (environ 3 000 en France). L'insertion professionnelle n'est pas toujours facile, surtout pour ceux ne disposant pas de « réseau ». Il en résulte une concurrence assez rude sur le marché de l'emploi.

Dans ce contexte, certains créent leur entreprise (les écoles apportent des réponses sur ce sujet, voir la rubrique « Formations initiales » en partie 4) ; d'autres forment des collectifs ou partent à l'étranger, car leur formation « équilibrée » est recherchée (les diplômés d'écoles françaises de design sont reconnus à la fois sur la partie créative, mais aussi pour leurs compétences analytiques, techniques et programmatiques).

Sources .

- LE MONDE. « Étudier le design, dépasser les malentendus », article mis à jour le 28/01/2020.
- LE MONDE. « Pourquoi le monde s'arrache les jeunes designers français », article mis à jour le 20/04/2017.
- LE MONDE. « Le taux d'insertion professionnelle de nos étudiants en design? 95 % », article mis à jour le 19/04/2017.

Les « concurrents » des designers indépendants

Les designers n'ont pas vraiment de concurrents dans la mesure où leur travail sur l'usage et la créativité est bien spécifique. Cependant, les designers font face à des freins, parmi lesquels la méconnaissance de leur métier, qui ont deux conséquences :

- certains dont ce n'est pas le métier (ingénieurs et commerciaux historiquement), occupent le terrain du design, pensant pouvoir faire ce travail ;
- les dirigeants d'entreprise peuvent être intimidés par le designer, le voir comme un électron libre, un artiste... alors que le designer est un consultant qui applique des méthodes de travail éprouvées.

Les designers peuvent aussi être en concurrence avec des agences de communication, de marketing, des architectes d'intérieur.

Dans le domaine du design organisationnel, dédié à la conduite du changement et à un management plus humain empreint d'empathie, les designers peuvent parfois être en concurrence avec des *coachs* et des consultants.

Source :

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD, de la Cité du design et de Lille-design en octobre et novembre 2020.
- LE MONDE. « Étudier le design, dépasser les malentendus », article mis à jour le 28/01/2020.

Organisation du marché

Les formes de pratique du design

Plusieurs choix s'offrent à un designer :

 Travailler dans une entreprise (autre qu'une agence de design) et devenir « designer intégré ». Lorsque l'entreprise compte plusieurs salariés designers, elle propose souvent des compétences globales en matière de design (identité visuelle, design produit, retail et design d'espace, design de service, Web design et design d'interfaces... par exemple).



- Fonder ou rejoindre une agence de design : elles emploient en moyenne deux designers ; lorsqu'elle n'en compte qu'un seul, elle est généralement spécialisée dans un secteur d'activité ou sur une compétence métier. En fonction des projets, elle pourra alors faire appel à des personnes avec des compétences complémentaires.
- Se mettre à son compte en tant que designer freelance : parmi ceux-ci, il y a celui qui souhaite se détacher de la contrainte de la commande pour éditer ses propres créations, avec souvent une forte vision artistique. Il sera dans ce cas souvent amené à se lancer dans l'auto-édition d'un objet ou d'une collection d'objets parallèlement à une activité salariée ou à un travail de commandes, optant pour une activité multiforme, entre missions assurant des revenus stables et entrepreneuriat plus créatif.

Son insertion professionnelle dépendra également du lieu où le designer souhaite s'établir. Il existe en effet des spécificités régionales :

- Les agences de design se trouvent essentiellement dans les grandes villes françaises et les plus grandes d'entre elles sont établies en région parisienne.
- Dans les Hauts-de-France, par exemple, certaines grandes entreprises emploient de nombreux designers (Decathlon, Leroy Merlin...), mais continuent toutefois à collaborer avec des prestataires extérieurs.

Sources:

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD, de l'APCI, de Lille-design et de la Cité du design entre septembre et novembre 2020.
- LE MONDE. « Étudier le design, dépasser les malentendus », article publié le 28/01/2020.
- LE MONDE. « Les écoles de design s'ouvrent à l'entrepreneuriat », article mis à jour le 30/11/2019.

Se lancer à plusieurs

Une alternative à la constitution d'une agence est de faire appel à un *cluster* **d'entreprise** ou à un collectif. Les designers s'associent alors ponctuellement pour répondre à des appels d'offres par exemple.

La constitution d'un collectif, peut être avantageuse : le designer indépendant peut ainsi faire des économies sur les charges fixes (frais de personnel et local), échanger des idées, partager des contacts, *etc.*

Dans le domaine du design industriel, le designer indépendant peut également monter un collectif avec un bureau d'études d'entreprise qui dispose de logiciels spécifiques lui permettant de réaliser des prototypages plus techniques. Il est important dans ce cas que le designer se forme sur ces logiciels.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de la Cité du design en novembre 2020.

Les acteurs de l'intermédiation

Des institutions publiques, telles que la Cité du design ou Lille-design, proposent également un service d'accompagnement aux entreprises désireuses de se lancer dans un projet de design. Celles-ci peuvent ainsi être aidées dans le cadrage de leur projet, la rédaction de leur « brief », ce qui permet aux designers indépendants de gagner du temps et aux entreprises de réduire leurs dépenses en design.

Sources:

- DGCIS (devenue DGE). « Référentiel des métiers du design », publié en 2013.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Cité du design en novembre 2020.

4.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

fous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Ressources humaines

Le nombre de diplômés en design, en forte augmentation ces dernières années, est estimé à 3 000 par an en France, contre quelques centaines il y a vingt ans.

Source : LE MONDE. « Étudier le design, dépasser les malentendus », article mis à jour le 28/01/2020.

Formations initiales

Il existe une offre de formation importante, de qualité et sélective, présente dans plusieurs villes françaises, et dispensée notamment par des écoles de design et d'art. Parmi les écoles les plus réputées, il y a :

- les 14 écoles de design de l'association France design éducation (FDE) ;
- les <u>écoles d'art</u> proposant des options design et figurant parmi les 46 membres de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (Andéa) ;
- la Conférence des écoles supérieures d'arts appliqués de Paris (**Césaap**) composée d'écoles telles que l'École Boulle, l'École Duperré, l'École Estienne, l'Ensaama...

Il existe des écoles publiques (placées sous la tutelle d'un ou de plusieurs ministères), des universités, et des écoles privées ou consulaires. Certaines écoles proposent une formation en alternance ou sont spécialisées dans un « type » de design donné (espace, produit, mode, emballage, patrimoine...).

DES FORMATIONS EN MOUVEMENT

De **nouvelles formations** voient le jour pour répondre à de nouveaux besoins ou une nouvelle clientèle, comme le master en design appliqué aux politiques publiques de l'école de Saint-Étienne, le master en matériaux innovants et développement durable des écoles de Condé (Paris, Bordeaux et Nice), ou encore le master *Nature Inspired Design* de l'Ensci-Les Ateliers qui délivre une certification en biomimétisme et design.

En 2020, Cergy Paris Université a lancé la **première école de design dans une université** en France, avec l'objectif de former aux défis du XXI^e siècle : adaptation aux crises climatiques, économiques et sociétales et continuation du projet humain d'émancipation et d'harmonie sociale.

Source : CERGY PARIS UNIVERSITÉ. « CY Cergy Paris Université crée CY École de Design », communiqué de presse publié le 05/10/2020.

Voici la liste des diplômes publics :

- Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation délivre des licences et des masters en art plastiques et design dans ses lycées d'arts appliqués.
- Le ministère de la Culture délivre, dans les écoles supérieures d'art dont il a la tutelle pédagogique, des diplômes spécialisés en design équivalant au grade de licence (Diplôme national d'art – DNA), des diplômes niveau master (Diplôme national supérieur d'expression plastique – DNSEP) et des postdiplômes (Diplôme supérieur de recherche en design – DSRD – ou doctorats en codirection avec des universités).

fous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

 Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports délivre, pour les établissements dont il a la tutelle, le Diplôme national des métiers d'art et de design (DSAA), grade licence. Il délivre également un nouveau diplôme : le Diplôme national des métiers d'art et du design (DNMADE) valant grade de licence également.

Sources

- ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.
- LE FIGARO ÉTUDIANT. « L'ouverture sociale de l'école doit être notre priorité », interview d'Emmanuel Tibloux mise à jour le 07/04/2020.
- TÉLÉRAMA. « Modeler les contours du futur », article publié le 02/12/2020.

Pour en savoir plus :

- → L'ÉTUDIANT. « Études de dessin et de design : les règles d'or », article publié le 24/03/2019.
- → LE FIGARO ÉTUDIANT. « Guide du luxe, art, et design », guide publié en 2020.
- → ONISEP. « Les métiers du design », guide publié le 07/01/2020.
- → Site Internet de la Fondation culture et diversité qui présente le programme Égalité des chances en école d'art et de design auquel adhèrent les écoles de l'Andéa.

Des formations pour entreprendre au sein des écoles de design

Dans le domaine de la **formation initiale**, certaines écoles proposent des cours, des partenariats avec des écoles de commerce et des incubateurs (parfois internes aux écoles, aux formats divers – visites d'entreprises, ateliers interdisciplinaires...). Voici quelques exemples :

- une fois par an, à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (<u>Ensad</u>), les étudiants du master design planchent pendant deux jours avec des étudiants en entrepreneuriat de Dauphine autour d'un thème (le quatrième âge, le recyclage créatif...);
- au sein de l'incubateur de l'**Ensci-Les Ateliers**, les étudiants et diplômés peuvent faire éclore leur projet, suivre un cours sur le design et l'entrepreneuriat et bénéficier d'un coaching personnalisé ;
- à **Strate**, les créateurs en herbe ont la possibilité de suivre une option « entrepreneuriat » d'une trentaine d'heures en dernière année.

Des **formations continues** sont également proposées aux créateurs et repreneurs d'entreprise du domaine du design et des métiers d'art.

Source : LE MONDE. « Les écoles de design s'ouvrent à l'entrepreneuriat », article publié le 30/11/2019.

Pour en savoir plus :

- → L'AFD propose des <u>formations très spécifiques</u> destinées à renforcer les designers dans leur rôle d'entrepreneur.
- → Rubriques « <u>Création d'entreprise</u> » et formation « <u>Créer son entreprise dans les métiers d'art et du design</u> » sur le site du Greta.

Évènements et sites Internet pour trouver un emploi de designer

« Design mode d'emploi » est un évènement qui réunit les jeunes diplômés en design, les écoles, les agences de design et les entreprises autour d'une thématique commune : le recrutement dans le design. Il s'agit de donner les outils et conseils nécessaires aux jeunes diplômés pour simplifier leurs recherches et leur permettre de trouver un emploi.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

D'autres évènements annuels sont dédiés aux formations et au recrutement dans les métiers du design :

- le Salon art création communication, organisé par Le Figaro Étudiant ;
- le Salon des formations artistiques, organisé par L'Étudiant ;
- le Salon des formations art, design et mode, organisé par Studyrama.

La plupart des sites des structures de promotion du design diffusent des offres d'emploi (**Design fax**, **Designers interactifs**, **Le hub du design**), et les écoles disposent de services de recrutement. En UX design, **UXJobs.fr** est un site d'offres d'emploi UX, essentiellement en France.

Conventions collectives

Il n'existe pas de convention collective spécifique au secteur du design. Chaque entreprise de design peut donc opter pour la convention collective qui se rapproche le plus de son activité, comme par exemple :

- la convention collective de la couture parisienne ;
- la convention collective des entreprises d'expertises en matière d'évaluations industrielles commerciales ;
- la convention collective des entreprises de logistique de communication écrite directe ;
- la convention collective du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire ;
- la convention collective de l'Union des chambres syndicales des métiers du verre ;
- la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie ;
- la convention collective départementales des industries de la métallurgie de Haute-Saône.

Source: CONVENTION.FR. « Convention(s) collective(s) en lien avec le code NAF/APE 74.10Z ».

Communication

Les « lieux » à prospecter

Il est important de se rendre sur des salons et à des évènements professionnels (réunions d'anciens d'une école de design, d'entrepreneurs locaux, etc.) : c'est là que se font les rencontres pouvant amener à des propositions de missions. Vous pourrez ensuite inviter les personnes rencontrées à rejoindre votre **réseau social professionnel** (LinkedIn ou **Cargo**, la plate-forme spécialisée pour designers et artistes).

Les designers objets pourront **exposer** dans des *showrooms*, des **concept stores** ou des galeries (à Paris, le Haut-Marais est le lieu de prédilection des galeries d'art contemporain et de design). Les éditeurs et les collectifs de designers, qui possèdent des sites Internet et/ou des galeries, sont également des vitrines intéressantes pour eux.

Les supports de communication indispensables

Le **book**, appelé également « portfolio » ou « dossier artistique », est la vitrine principale du designer. Aussi bien à destination des fournisseurs que des clients, le *book* est constitué de photos des créations du designer. C'est donc le *curriculum vitae* (CV) du designer : un des meilleurs moyens pour lui de se faire connaître et repérer. Un **compte Instagram**, qui fait la part belle aux photos, et un **site Internet** ou encore un **blog** constituent un beau prolongement numérique du *book*.



Locaux

Le designer indépendant peut travailler à son domicile où il devra disposer d'espace pour ses dessins, ses maquettes et ses prototypes, voire pour son imprimante 3D.

Les fablabs, qui disposent notamment d'imprimantes 3D, tiennent une place importante dans le domaine du design. Auparavant, les designers faisaient appel à des prototypistes professionnels, outillés pour réaliser tous leurs prototypes, ce qui représentait des frais importants. Désormais, ils peuvent produire des prototypes intermédiaires au sein des fablabs et consacrer plus d'argent à un prototype final.

Au début de son activité, le designer indépendant pourra être hébergé dans un incubateur, une pépinière d'entreprises ou un espace de travail partagé. Les avantages de telles structures sont multiples : loyer très avantageux, charges communes réparties entre les différents occupants, suivi et encadrement personnalisé pour chaque entreprise, mutualisation du matériel, *etc.*, sans parler des échanges entre colocataires, tant sur la création de l'entreprise que sur l'activité créatrice à proprement parler.

Il pourra également louer un local en s'adressant aux professionnels du marché immobilier public ou privé. Outre les garanties financières et cautions qui seront demandées par le bailleur, il devra assumer pleinement les charges locatives, d'assurance, d'électricité, de chauffage, de communication (Internet, téléphone, fax...). Il faut donc, avant de s'engager dans cette voie, avoir parfaitement évalué sa trésorerie et son plan d'affaires (ses revenus).

Sources

- ASSISES DU DESIGN. « Cahiers 2019 Propositions des professionnels », publiés en décembre 2019.
- BPIFRANCE CRÉATION. « Les pépinières d'entreprises », article mis à jour en septembre 2020.
- BPIFRANCE CRÉATION. « Les incubateurs », article mis à jour en janvier 2020.
- BPIFRANCE CRÉATION. « Quels locaux pour une jeune entreprise? », article mis à jour en janvier 2019.
- BPIFRANCE CRÉATION. « Recourir à un espace de coworking », article mis à jour en janvier 2019.
- DGE. « La dynamique des ateliers de fabrication numérique en France », étude mise à jour le 08/10/2020.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.

Équipement – Investissement de départ

Le designer indépendant n'a pas besoin d'un lourd investissement au démarrage. Il peut se suffire :

- d'un matériel informatique (souvent disponible en *leasing* ou location longue durée) et d'un téléphone mobile ;
- de logiciels 2D et outils 3D de la création, en plus des logiciels bureautiques classiques;
- d'un book avec des références ;
- d'une assurance professionnelle.

Toutefois, pour un designer produit, il est pratiquement impossible aujourd'hui de se passer d'un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) ou de ne pas savoir appréhender et gérer une imprimante 3D, qui permettent d'exploiter un prototype dans des temps très courts.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD et de la Cité du design en octobre et novembre 2020.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

5.

fous droits réservés Bpifrance Création

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires – Facturation

Cahier des charges et contrat

Le designer intervient sur la base d'un cahier des charges établi par un industriel, un éditeur, un distributeur, une association, etc. Ce document doit s'attacher à décrire de manière pertinente et détaillée ce que l'entreprise attend de la prestation du designer, les objectifs du projet, ses ressources et ses contraintes. Il servira, à l'entreprise comme au designer, à veiller à ce que le projet respecte les objectifs fixés.

Les modalités de conception, de fabrication et d'exploitation de toute création doivent faire l'objet d'un contrat qui ait valeur d'engagement écrit.

Le **contrat avec un designer** a les mêmes fonctionnalités que tous les contrats :

- Il préserve les droits réciproques de chaque partie.
- Il définit l'objet de la mission, le périmètre des droits liés à la propriété intellectuelle, les conditions de transfert de cette propriété, le mode de rémunération et les échéances de facturation, les responsabilités des parties, les clauses de confidentialité, etc.

Il vaut mieux en confier la rédaction à un spécialiste si votre projet a une certaine envergure. Il faut aussi être attentif au respect des droits de propriété intellectuelle (voir la rubrique « Le droit d'auteur et la protection du designer » en partie 6) en faisant appel à un avocat spécialisé.

Honoraires, forfait, royalties...

La rémunération du designer comprend généralement deux parties :

- une partie fixe (honoraires) liée au temps passé à la conception, création et mise au point du projet ;
- une partie variable (*royalties*) correspondant à la rémunération des droits d'auteur par un pourcentage sur le chiffre d'affaires réalisé grâce à la prestation du designer, fixé librement par une négociation entre l'auteur (le designer) et le bénéficiaire de la cession des droits d'auteur, sur la base du prix de vente hors taxe de l'œuvre.

La rémunération forfaitaire des droits d'auteur est exceptionnelle et autorisée :

- si la rémunération proportionnelle n'est pas applicable (la base de calcul ne peut pas être déterminée, par exemple) ;
- si la cession des droits porte sur un logiciel;
- pour l'édition d'ouvrages spécifiques ;
- pour la cession de droits à l'étranger ;
- pour une œuvre publiée dans la presse.

L'article L131-5 du code la propriété intellectuelle précise que, dans le cas d'une cession du droit d'exploitation fondée sur une rémunération forfaitaire, si l'auteur subit un préjudice de plus de 7/12° (en cas de lésion ou de prévision insuffisante des produits de l'œuvre), il peut demander la révision des conditions de prix du contrat.

Source : SERVICE PUBLIC. « Contrat de cession des droits d'auteurs », article mis à jour le 12/04/2019.





Dans l'estimation du prix de la prestation de design, il faut être vigilant quant à la **durée de la mission** qui peut être extrêmement variable. Cela peut aller de quelques jours pour le design graphique ou culinaire, à plusieurs années pour une prestation dans le domaine de la signalétique (exemple de l'agence Intégral Ruedi Baur qui travaille sur les futures lignes 15 et 18 du métro parisien), du design d'espace, d'hôpital ou d'école maternelle ou primaire.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.

Pour en savoir plus :

→ Des organismes comme l'AFD, l'association Designers interactifs, les centres de promotion du design en région dispensent de précieux conseils aux designers : comment répondre à un appel d'offres ou à un brief, se faire rémunérer, connaître la charte de la commande publique...

Niveau de rémunération des designers

La rémunération liée au design est très variable d'une structure à l'autre en raison de la diversité des modes d'exercice du métier. L'agence de design a une force de frappe plus importante (avec davantage de temps, différentes compétences design et des salariés dédiés au traitement des dossiers) que le designer indépendant pour répondre à un appel à projets par exemple.

De même, le « coût jour » est supérieur pour une agence : à partir de 1 000 € HT, contre 700 € HT en moyenne pour un indépendant. Les chiffres d'affaires sont en moyenne particulièrement peu élevés chez les designers indépendants, qui acceptent parfois des rémunérations qui « cassent le marché ». Le tarif de 500 € HT par jour est la somme qui constitue la limite basse de la rémunération de l'indépendant, en dessous de laquelle l'activité devient difficilement rentable.

Pour un designer indépendant, le prix de la prestation peut aussi varier selon son ancienneté dans le métier et la reconnaissance acquise dans le milieu, même si les conditions concurrentielles s'imposeront finalement au moment de l'établissement de la proposition tarifaire.

Sources :

- DGCIS (devenue DGE). « Référentiel des métiers du design », publié en 2013.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Cité du design en novembre 2020.

Consciente du fait que les designers ne sont pas toujours à l'aise dans la relation commerciale, l'AFD leur propose, sur abonnement, le guide <u>Calkulator</u>, qui donne accès à la tarification des honoraires de design et des droits d'auteur, à emmener en clientèle pour expliquer le calcul de leur devis. Ce guide référence :

- 800 exemples de prix de prestation de design (dans 10 domaines du design), issus d'un sondage européen réalisé auprès de milliers de designers ;
- des informations sur la gestion des droits d'auteur. En effet, le designer doit informer son client, dès le premier rendez-vous, de la nécessité d'acquérir ces droits, sans quoi son client peut être accusé de plagiat.

L'AFD propose également une formation de 4 jours intitulée « Les fondamentaux du designer » qui permet notamment aux designers en exercice de s'informer sur le droit d'auteur (voir la rubrique « Le droit d'auteur et la protection du designer » en partie 6).

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.



Prix de revient – Marge – Résultat

Les informations ci-dessous concernent l'ensemble des entreprises de design avec les codes NAF 74.10Z et 90.03A et sont données avec les réserves énoncées dans la rubrique « **Combien y a-t-il de designers en France ?** » (en partie 3), relatives à la couverture de l'activité du design à partir des deux codes NAF utilisés. Les dernières données disponibles dans Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) correspondent à l'année 2018.

PRINCIPAUX INDICATEURS POUR LES MÉTIERS DU DESIGN EN FRANCE, 2018

EN M€	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES de design (74.10Z)	CRÉATION ARTISTIQUE RELEVANT DES ARTS PLASTIQUES (90.03A)
Chiffre d'affaires HT	2 538,1	1 033,6
Valeur ajoutée	1 018,7	613,4
Charges de personnel	719,7	130,3
Excédent brut d'exploitation	263,1	444,8
Capacité d'autofinancement	217,8	440,6
Résultat courant avant impôt	155,2	377,7
Résultat net comptable	111,8	373,6

Note de lecture : pour une actualisation, se reporter à la page du site de l'Insee concernant les « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises ».

Champ: France, ensemble des entreprises des secteurs « Activités spécialisées de design » (74.10Z) et « Création artistique relevant des arts plastiques » (90.03A).

Source : Insee (Ésane).

Financement – Aides spécifiques

Mesures générales en faveur des créateurs d'entreprise

L'apport personnel du designer pour créer l'entreprise est souvent limité par rapport au budget global de l'entreprise ; c'est un pari qu'il engage sur la rentabilité de l'entreprise. **Ses proches** peuvent l'aider à financer son projet, quelle que soit la forme que prend ce soutien : don d'argent, prêt, participation au capital de l'entreprise (dans ce dernier cas, les Anglo-Saxons parlent de *love money*)... Des **incitations fiscales** existent pour chacune de ces formules.

Source : BPIFRANCE CRÉATION. « Coup de pouce des proches et love money : deux possibilités pour financer un projet », article publié en mars 2018.



ZOOM SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le designer peut faire appel au financement participatif (*crowdfunding* ou « financement par la foule »), et en particulier le designer objet ou produit, quand il ne trouve pas d'éditeur pour son projet.

C'est un mode de collecte de fonds, réalisé *via* une plate-forme Internet spécialisée, permettant à un grand nombre de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés (sous forme de don, de prêt, de prise de participation...).

Cette foule remplace alors le commanditaire et, si la campagne de *crowdfunding* est un succès (levée de fonds atteinte), le designer pourra alors lancer une pré-série.

Au-delà des fonds récoltés, le financement participatif apporte des avantages en termes de :

- communication, en permettant aux créateurs de bénéficier de l'excellent référencement Internet des plates-formes de *crowdfunding* et d'un effet de « bouche-à-oreille » chez les internautes ;
- connaissance des clients, en leur offrant la possibilité d'adapter/enrichir le projet grâce aux commentaires des contributeurs et ainsi de rendre l'étude de marché plus pertinente.

Sources

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE, « <u>Crowdfunding : tout savoir avant de se lancer !</u> », article mis à jour le 17/11/2020.

Pour en savoir plus :

→ FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE. « Baromètre du crowdfunding en France, 2019 », article publié le 20/02/2020.

Le site de Bpifrance Création détaille également les différentes formes de **financements mobilisables** en fonction du projet, de la situation personnelle du porteur de projet et de ses besoins. Ces informations se trouvent dans les rubriques suivantes :

- « Les financements » ;
- « Les aides à la création et à la reprise d'entreprise » (principales aides financières, sociales et fiscales);
- « Concours nationaux à la création ou reprise d'entreprise ».

MESURES SPÉCIFIQUES COVID-19

Pour faire face à la crise en lien avec la pandémie de Coronavirus qui sévit depuis 2020, des aides spéciales ont été mises en place par l'État pour soutenir l'activité et la relance économique. Elles sont précisées dans la rubrique « **Covid-19 : annonce de nouvelles mesures d'urgence économiques** » du site de Bpifrance Création.

Par ailleurs, le <u>décret n° 2020-1328</u>, du 2 novembre 2020, relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19, mentionne les « activités spécialisées de design ».





Les aides de l'Union européenne pour les designers

Les designers disposent de plusieurs aides au niveau européen.

Le programme-cadre « Europe créative » de la Commission européenne

Il s'agit du programme-cadre européen dédié aux industries culturelles et créatives. Il cible l'ensemble des secteurs de la culture et de la création, qui comprend également le design (se reporter à la définition à l'<u>article 2(2)</u> de la proposition de règlement). Le budget de ce programme est de 1,5 Md€ sur 7 ans (2021-2027), en augmentation par rapport au budget européen précédent (2014-2020).

Il finance les designers à travers des concours et des appels à projets, présentés sur le site **Europe créative** ; et par un mécanisme de garantie de prêt comme le **prêt Bpifrance** pour les industries créatives.

La politique régionale de l'Union européenne

Les Régions bénéficient d'un soutien financier européen afin d'élaborer leurs propres actions et programmes régionaux. Certaines peuvent recourir aux ressources européennes, notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), pour financer des actions en faveur des industries culturelles et créatives. C'est, par exemple, le cas de <u>Ouest industries créatives</u> dans la région Pays de la Loire. L'idéal est de se rapprocher des services Europe hébergés par les hôtels du département ou de la Région.

Les aides européennes transversales

Les aides européennes « généralistes » sont également susceptibles d'intéresser les designers, comme la garantie FEDER mise en œuvre par Bpifrance en Guadeloupe ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; ou la garantie de prêt « InnovFin », utilisée pour déployer le <u>prêt innovation</u>, le <u>prêt amorçage</u> et le <u>prêt amorçage-investissement</u>.

Les aides à l'innovation et au design pour les entreprises

En tant que désigner indépendant, il est important de connaître également les aides financières et fiscales proposées aux entreprises pour financer leurs besoins en design, car elles viennent réduire le coût de la prestation et ainsi faciliter l'adhésion du client.

Le statut de jeune entreprise innovante (JEI)

Le statut de la jeune entreprise innovante a été créé en 2004 pour favoriser la création et le développement de petites et moyennes entreprises effectuant des travaux de recherche. Le dispositif accorde une réduction d'impôt et des charges sociales patronales sur le personnel affecté à des travaux de R&D, ces derniers incluant bien évidemment les dépenses liées au design.

Source : BPIFRANCE CRÉATION. « <u>JEI – Jeune entreprise innovante</u> », rubrique mise à jour en février 2021.

Le diagnostic design

Bpifrance propose aux PME et ETI un « diagnostic design » visant à sensibiliser le dirigeant à l'intérêt d'une démarche design et à reconsidérer sa proposition de valeur sous l'angle du design, en mettant l'utilisateur au cœur de la réflexion. Il s'agit d'une prestation de conseil de 3 ou 4 jours, délivrée par un expert conseil en design dont une partie est prise en charge financièrement par Bpifrance. Une demande en ligne peut être faite sur la plate-forme **Diagdesign.bpifrance.fr**.

Source : BPIFRANCE. « Diagnostic design : inciter les entreprises à placer le design au cœur de leur stratégie », rubrique en ligne.



Le crédit d'impôt innovation (CII)

Ce dispositif fiscal permet aux PME de bénéficier d'un crédit d'impôt de 20 % sur les dépenses nécessaires à la conception de prototypes et aux installations pilotes, qui contribuent à produire et commercialiser un nouveau produit (bien ou service) sur le marché. L'assiette est plafonnée à 400 000 €. Sont éligibles les dépenses d'innovation, technologique ou non technologique, y compris les dépenses de design.

Afin que les dépenses liées à leurs activités soient éligibles au CII, les sous-traitants (parmi lesquels peuvent figurer les agences de design) doivent préalablement avoir obtenu un agrément auprès de l'Administration. L'agrément a pour objet de s'assurer que l'entreprise concernée dispose en interne de la capacité et des moyens humains et matériels suffisants pour mener à bien les opérations qui lui sont confiées. Il est attribué après examen du dossier.

Source : BPIFRANCE CRÉATION. « CII - Crédit d'impôt innovation », rubrique mise à jour en janvier 2021.

La convention industrielle de formation par la recherche (Cifre)

Le dispositif Cifre permet à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse. L'entreprise recrute, en CDI ou en CDD de trois ans, un jeune doctorant et lui confie un projet de recherche, objet de sa thèse. Elle reçoit une subvention annuelle de 14 000 euros pendant trois ans, versée par l'Association nationale pour la recherche et la technologie (ANRT) qui gère le dispositif pour le compte de l'État.

Source: MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION. « Conventions industrielles de formation par la recherche », rubrique mise à jour le 14/03/2019.

Les aides régionales pour les entreprises

Le design est très souvent éligible aux dispositifs d'aide aux entreprises ou à l'innovation mis en place par les Régions. Voici deux exemples de dispositif mis en œuvre en partenariat avec Bpifrance :

- Le <u>Prêt participatif de développement innovation</u> est destiné aux PME des Hauts-de-France exerçant leur activité depuis plus d'un an et appartenant au secteur de l'industrie ou des services aux entreprises. Il leur permet de développer, industrialiser et commercialiser des innovations d'usage et de service.
- Innov'up est une aide proposée par la Région Île-de-France pouvant prendre la forme d'une subvention et/ou d'une avance récupérable ; elle est destinée aux TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire (y compris les associations) qui souhaitent développer des projets de recherche, de développement et d'innovation, relatifs à des produits, des services, des procédés, à l'organisation ou encore à l'innovation sociale.

Quelques prix et concours pour les designers

Qu'il soit novice ou confirmé, le designer se doit de participer à des concours afin de faire connaître et reconnaître son travail. En voici quelques-uns **en France** :

- Les Janus: attribué par un jury pluridisciplinaire et indépendant, ce label officiel de design (créé par un arrêté ministériel du 13 novembre 1953) est décerné par l'Institut français du design à des entreprises, collectivités et designers engagés au service de la personne, de l'industrie et de la cité.
- **Grand prix Stratégies du design**: le magazine *Stratégies* décerne chaque année ce prix qui récompense des réalisations et des campagnes dans le domaine du design (identité visuelle, *packaging*, design produit, *Web design*, architecture commerciale, design d'édition, création de nom de marque...).



- Paris Design Week: en relation avec le salon Maison et Objet, cette manifestation lance chaque année un appel à projets pour designers exerçant depuis moins de 8 ans. Les 40 lauréats présentent leur projet aux visiteurs du salon.
- Agora du design : 3 bourses sont décernées, l'une dédiée à la recherche, l'autre au curateur qui permet de monter une exposition, et la dernière, le prix « Agora de l'écriture remarquable », consacre un livre ou un article.
- Prix Liliane Bettencourt pour l'intelligence de la main : ce prix encourage les échanges entre le savoir-faire de l'artisan d'art et l'imaginaire d'un créateur (designer, artiste plasticien, architecte, décorateur, etc.). Il y a trois prix : « Talents d'exception », « Parcours » et « Dialogues ».
- Biennale internationale du design de Saint-Étienne : un jeune créateur est choisi pour exposer ses créations.
- <u>Design Parade</u> (Hyères et Toulon): autour d'un concours international dédié aux jeunes designers, ce festival propose expositions et rencontres, entre créateurs, journalistes, professionnels et différents publics concernés par le design.
- ... Mais aussi à l'international:
- le **Reddot Design Award** (Allemagne) ;
- l'IF Design Awards (Allemagne);
- le **German Design Award** (Allemagne) ;
- le Good Design Award (Japon et Australie);
- l'International Design Awards (États-Unis).

Prix alliant design et commerce

Plusieurs villes en France organisent des prix de design pour les commerces, avec notamment le concours de la Chambre de commerce locale, pour valoriser les créations ou rénovations originales de commerces réalisées avec des professionnels de l'architecture, du design et de l'agencement d'intérieur. En voici quelques exemples :

- Prix « Shop & Design » dans plusieurs départements ou villes : Hauts-de-Seine, Lyon, Paris ;
- Concours « Commerce design » : Lille, Saint-Étienne, Strasbourg.

6.

REGLES DE LA PROFESSION

fous droits réservés Bpifrance Création

RÈGLES DE LA PROFESSION

Règles et usages de l'activité

Les bonnes pratiques

La profession de designer a un **code de déontologie** rédigé par l'AFD et validé par l'International Council of Societies of Industrial Design (ICSID), devenu la World Design Organization (WDO), et l'International Council of Graphic Design Associations (ICOGRADA), devenu l'International Council of Design (ICO-D).

L'AFD a également produit une <u>charte des marchés publics de design</u> ainsi qu'une <u>charte du design</u> <u>écoresponsable</u> et donne accès à des informations pratiques accessibles en ligne à ses membres et ses affiliés (bénéficiant d'un accès gratuit aux ressources sans cotisation), notamment le <u>guide du designer</u>, des modèles de devis et de contrats.

Le droit d'auteur et la protection du designer

La création du designer est protégée par le droit d'auteur « du seul fait de sa création », qu'il y ait œuvre de commande ou pas. Ainsi, aucune création ne peut être reproduite sans l'accord écrit de son auteur, selon le droit moral.

Outre la protection au titre du droit d'auteur, la création peut faire l'objet de protections supplémentaires au titre du droit des dessins et modèles, du droit des marques et du droit des brevets. Selon le droit patrimonial, toute exploitation de cette œuvre nécessite une rémunération de son auteur. Les modalités de conception, de fabrication et d'exploitation de toute création doivent donc faire l'objet d'un document écrit, sous forme de contrat entre le designer et son commanditaire.

Le droit d'auteur comporte aussi des prérogatives d'ordre moral (perpétuel, inaliénable, imprescriptible) et d'ordre patrimonial (valable durant toute la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort pour ses ayants droits). Les créations protégeables par le droit d'auteur sont toutes les œuvres originales de l'esprit quel qu'en soit le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination. Le designer est donc considéré comme un auteur, qu'il crée des œuvres uniques ou destinées à être reproduites.

Le commanditaire doit donc disposer d'un contrat de cession de droits d'auteur pour être légitime à déposer une marque, un brevet, un dessin... au titre de la propriété industrielle auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi).

Le design peut bénéficier de plusieurs systèmes de protection au titre des marques ou dessins et modèles. Les inventions à caractère technique peuvent également faire l'objet de protection au titre du brevet.

Pour se défendre, l'auteur de l'œuvre doit pouvoir justifier de deux choses :

- La création doit être « originale », c'est-à-dire qu'elle doit porter la marque de la personnalité du designer en tant qu'auteur.
- Le designer doit être en mesure d'apporter la preuve de la date à laquelle l'œuvre a été créée, ou divulguée. Tous les moyens d'obtention de date certaine sont possibles, tels que l'enveloppe Soleau, l'acte d'huissier, le recommandé à soi-même avec accusé de réception (avec AR) ou encore des moyens en ligne tels que le site www.ipocamp.io qui garantit le dépôt grâce à la technologie de la blockchain.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.



Pour en savoir plus :

- → APCI. « Quels sont les différents types de protection des créations (marques, dessins et modèles) ? », article publié le 16/03/2014.
- → INPI. « Quand l'innovation passe par le design », étude publiée en 2011.
- → LÉGIFRANCE. « Code de la propriété intellectuelle », rubrique en ligne.
- → MARCUS MANDEL Isabelle, BOOTHERSTONE Tamara, MASSOT Pierre. « **Guide pratique du droit du design** », éditions Dunod (2° édition), publié en juin 2015.

La contrefaçon des créations artistiques et du design

Le design n'est pas épargné par la contrefaçon. Voici les principaux actes de contrefaçon de droits d'auteur et de droits voisins :

- la reproduction intégrale ou partielle, définitive ou temporaire d'une œuvre, sans autorisation ;
- la représentation d'une œuvre sans autorisation (exemple : le fait d'exposer une œuvre) ;
- la contrefaçon de dessins et modèles.
- ... et les principaux actes de contrefaçon de dessin ou modèle :
- la fabrication sans autorisation, identique ou proche, de la forme protégée (exemple : l'impression 3D) ;
- l'importation ou la vente sans autorisation de la forme protégée.

Source: INPI. « Lutter contre la contrefaçon », ouvrage non daté.

L'exploitation des œuvres

Le designer peut céder à un tiers le droit de représenter, de reproduire et d'adapter l'œuvre moyennant rémunération forfaitaire ou proportionnelle (redevance ou *royalties*). La cession s'effectue au moyen d'un **contrat de cession des droits d'auteur**.

L'adaptation d'une œuvre est une prérogative du droit moral. Elle est incessible juridiquement. Cependant, lorsqu'un designer conçoit une charte graphique et qu'il prévoit le principe d'une documentation, il cède de fait le droit à son client de concevoir d'autres brochures basées sur la même charte.

Le **contrat de licence** existe lorsque le designer est propriétaire d'un droit de propriété industrielle (brevets, dessins et modèles...) pour lequel il cède une licence d'exploitation à son client.

Le **contrat d'édition** est un contrat, obligatoirement écrit, par lequel l'auteur d'une œuvre de l'esprit, ou ses ayants droit (ses héritiers, par exemple), cède à un éditeur le droit de fabriquer des exemplaires de l'œuvre, de la réaliser sous forme numérique et d'en assurer la diffusion. Il est soumis à une réglementation protectrice de l'auteur.

La cession globale des droits d'exploitation sur une œuvre future est interdite. Mais l'auteur peut accorder un droit de préférence à l'éditeur pour un nombre déterminé d'ouvrages et pour une durée également déterminée.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.



Statut de l'entrepreneur

Le statut du designer, et son affiliation à un organisme de Sécurité sociale et de retraite, dépend de son activité principale. Il s'agit en général d'une activité libérale, le designer n'est donc pas un artisan. Il peut avoir le statut de commerçant s'il vend les produits qu'il a conçus.

CENTRES DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES SELON LE STATUT DU DESIGNER

STATUT DU DESIGNER	CFE CORRESPONDANT	
Libéral	<u>Urssaf</u>	
Artiste-auteur	Maison des artistes (MDA) et Urssaf	
Commercial	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ou Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)	

Le <u>décret n° 2020-1095</u> du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des **artistes-auteurs** intègre désormais les auteurs d'œuvres de design sans distinction de discipline : ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021, tous les designers, quelle que soit leur spécialité, peuvent prétendre à l'inscription à la MDA pour leurs créations et leurs droits d'auteur, et ainsi bénéficier du statut d'artiste-auteur plus avantageux que celui des indépendants. Auparavant, seuls les designers graphiques, les designers textiles, les scénographes et les designers d'illustration pouvaient être inscrits à la MDA. Les designers de produit, d'espace, de service ou autres, qui perçoivent également leur rémunération ou une partie de celle-ci sous forme de droits d'auteur sur œuvre originale, en étaient exclus.

Pour facturer leurs prestations qui ne sont pas liées au droit d'auteur (conseil, prototypage, etc.), les designers créeront de préférence une **entreprise individuelle** ou une société plutôt qu'une microentreprise, incompatible avec le statut d'artiste-auteur.

Sources:

- ALLIANCE FRANCE DESIGN. « Statut des designers : un statut social unique pour tous les auteurs d'œuvres de design », article publié le 05/09/2020.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'AFD en octobre 2020.



Structures juridiques

Au sein des structures juridiques choisies par les designers nouvellement installés en 2019, les entreprises individuelles (incluant les micro-entrepreneurs, ex-auto-entrepreneurs) dominent, comme en témoigne le tableau suivant.

STRUCTURES JURIDIQUES CHOISIES PAR LES NOUVEAUX CHEFS D'ENTREPRISE, 2019

SECTEUR	ENTREPRISES INDIVIDUELLES	SOCIÉTÉS UNIPERSONNELLES		SOCIÉTÉS Pluripersonnelles	
		EURL	SASU	SARL	SAS
Activités spécialisées de design (74.10Z)	11 318	260	649	185	387
Création artistique relevant des arts plastiques (90.03A)	2 321	15	36	11	15

Note de lecture : les micro-entrepreneurs (ex-auto-entrepreneurs) sont compris dans la catégorie « entreprises individuelles ».

Champ: France, ensemble des 12 799 entreprises créées en 2019 dans le secteur NAF 74.10Z (« Activités spécialisées de design ») et des 2 398 nouvelles entreprises du secteur NAF 90.03A (« Création artistique relevant des arts plastiques »).

Source: Insee (Sirene).

Un grand nombre de designers sont en **portage salarial**, tandis que de nombreux indépendants sont aussi **membres d'un collectif** (qui peut être une association ou une société) pour bénéficier de sa force de frappe, réaliser des projets ponctuels et répondre à plusieurs appels d'offres.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de la Cité du design en novembre 2020.

Pour en savoir plus :

→ Rubriques « Entreprendre autrement : coopératives d'activité, couveuses, sociétés de portage salarial », « Que dois-je savoir avant de choisir un statut ? » et « Qu'est-ce qu'un micro-entrepreneur ? » sur le site de Bpifrance Création.

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

fous droits réservés Bpifrance Création

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

Institutionnels

Ministère de la Culture – Direction générale de la création artistique (DGCA)

La DGCA met en œuvre la politique du ministère en faveur des arts plastiques, du design, de la mode et des métiers d'art. Elle exerce notamment la tutelle pédagogique des écoles supérieures d'art.

Pour en savoir plus :

- → « Le design en France », liste non exhaustive des structures en France proposant la découverte de collections et d'expositions de design.
- → « Ressources », liens et sites ressources autour du design et de la mode.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)

Les lycées en arts appliqués sous tutelle de ce ministère préparent à des DNMADE (diplôme national des métiers d'art et de design, grade licence) et des DSAA (diplôme supérieur d'art appliqué).

Pour en savoir plus :

- → « <u>Création, design, audiovisuel : les campus des métiers et des qualifications</u> », liste proposée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)

Ses universités préparent à des licences (certaines professionnelles), à des masters et à des doctorats en design.

Pour en savoir plus :

- → Rubrique « Innovation » du site du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- Direction générale des entreprises (DGE)

La DGE est un service du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Son action en faveur du design consiste à favoriser la diffusion du design dans les entreprises, et à assurer la promotion et l'animation de l'écosystème du design auprès des entreprises.

D'avril à décembre 2019, la DGE a conduit les **Assises du design**, avec le ministère de la Culture et la Cité du design de Saint-Étienne, en vue de structurer et de valoriser le design selon 6 objectifs :

- > Installer durablement le design dans les politiques publiques.
- > Engager une politique internationale du design.
- > Intégrer le design dans la stratégie des entreprises.
- > Renforcer la formation au design.
- > Valoriser le design, dans toute sa diversité, au-delà du mobilier et des objets de consommation courante, notamment le design de service et le design numérique.
- > Structurer l'écosystème du design.



Organismes professionnels

Pourquoi adhérer à un organisme professionnel?

Adhérer à un organisme professionnel comporte des avantages, comme rompre son isolement, se constituer un réseau, être tenu au courant des évolutions de la profession, participer aux congrès annuels, obtenir des conseils juridiques, recevoir une assistance administrative, suivre une formation, *etc.* Les services offerts par ces organismes sont nombreux et généralement mis en valeur sur leur site Internet. La procédure d'affiliation diffère beaucoup d'un organisme à l'autre. Il en est de même du coût des cotisations : certaines adhésions sont gratuites, d'autres payantes, en fonction des revenus ou du chiffre d'affaires de l'entreprise. Des organismes prévoient des tarifs spéciaux pour les nouveaux adhérents en phase de création. D'autres, au contraire, réservent le droit d'adhésion exclusivement aux entreprises ayant déjà une certaine ancienneté.

Les principaux organismes professionnels et fédérations

Alliance France design (AFD)

Issue de la fusion de cinq syndicats de designers, cet organisme est le premier syndicat de designers professionnels en France, toutes disciplines confondues. Il aide au développement des activités professionnelles des designers et à la promotion de leurs métiers auprès des entreprises, des institutions, des autorités culturelles et économiques. Il les informe sur les aspects juridiques, sociaux et fiscaux du design et met en réseau ses adhérents pour qu'ils échangent sur leurs pratiques professionnelles.

APCI – Promotion du design

Cette agence a pour mission de promouvoir le design en France et à l'étranger. Elle réunit organisations professionnelles, principales écoles de design, centres de promotion du design et de l'innovation, entreprises « championnes de design » et agences avec qui elle développe des outils et des actions collectives qui valorisent une approche économique, sociale et culturelle du design. Elle est à l'origine notamment de <u>l'Observeur du design</u>, de Design mode d'emploi, de France Design Week ou du réseau de Design labs ; elle a largement contribué aux Assises nationales du design de 2019.

Association design conseil (ADC)

Cette association regroupe les agences de design qui portent le design comme premier média de la marque de leurs clients. Elle organise chaque année au mois d'octobre « In design we trust » à retrouver sur **YouTube**.

Conseil français des architectes d'intérieur (CFAI)

Les membres sont issus d'établissements d'enseignement supérieur en architecture intérieure, publics et privés agréés par ce conseil (liste mise à jour chaque année) ou ont vu leurs compétences reconnues après examen de leurs œuvres par des jurys indépendants, composés d'architectes et de personnalités extérieures liées à la famille de la conception.

Designers interactifs

Cette association est l'un des principaux acteurs de la promotion du design français. Elle est à l'origine de nombreuses publications dont une enquête sur l'emploi et les salaires du design numérique, et organise des conférences.



• Flupa

Cette association francophone a pour objectif de sensibiliser les entreprises à la démarche de l'UX design et de fédérer les professionnels du secteur avec des chercheurs issus de l'ingénierie, des sciences humaines, du marketing ou du design, afin de partager leurs pratiques et promouvoir l'expérience utilisateur. Elle organise des évènements en France, en Belgique, au Luxembourg et en Suisse.

French design by VIA

Cette association, créée par le Comité professionnel de développement des industries françaises d'ameublement du bois et le ministère de l'Industrie, a pour mission de développer et promouvoir la création et l'innovation dans l'ameublement, la décoration et l'aménagement des espaces privés et urbains, tant en France qu'à l'étranger. Elle imagine l'art de vivre à la française de demain pour des générations toujours plus connectées, nomades et en quête de sens et d'émotion, mais qui devront aussi être plus frugales et éco-conscientes.

Institut français du design

Cet organisme facilite les relations entre entreprises et designers. Il joue un rôle d'expert et attribue les Janus, label de prestige pour un designer.

Institut national du design packaging (INDP)

Cet organisme qui réalise la promotion et la valorisation du design packaging, propose une plateforme de représentation et de mutualisation des compétences des acteurs de la profession : marques, designers et industriels.

La Trame

Fédération française du design textile et surface (FFDTS), elle rassemble, représente, conseille et défend les designers textile et surface indépendants.

Scénographes

Cette association a pour objectif de faire connaître et reconnaître le métier de scénographe d'exposition, ses missions et son rôle dans un projet d'exposition temporaire ou permanente.

Union nationale des architectes d'intérieur designers (<u>UNAID</u>)

Sa mission est de défendre et promouvoir les professionnels de l'architecture d'intérieur, indépendants, à titre individuel ou en société.

Points d'appui régionaux

De nombreuses métropoles et Régions ont mis en place ou travaillent avec des centres locaux de promotion du design (associations dédiées, services d'agence économique et de chambre consulaire, écoles...). Leur objectif est de promouvoir et de renforcer l'offre de design présente sur le territoire, mais aussi d'encourager les entreprises à recourir au design, afin de renforcer l'attractivité de leur territoire.



En voici quelques-uns:

AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	 La <u>Cité du design de Saint-Étienne</u> est une plate-forme d'enseignement supérieur, de recherche, de développement économique et de valorisation autour du design et de l'art. Ses missions sont la sensibilisation de tous les publics au design, le développement de l'innovation par le design, la recherche en design, la production d'évènements à forte notoriété tels que la « <u>Biennale internationale du design de Saint-Étienne</u> » ou les expositions annuelles à Saint-Étienne et à l'international. <u>Codesign</u>: en tant que coordination opérationnelle du design en Rhône-Alpes, cet organisme réunit les acteurs régionaux importants du design, tous portés par un même objectif: promouvoir le design pour l'intégrer comme facteur d'innovation et de développement dans les entreprises. <u>Designers+</u> est une association de professionnels du design et métiers associés ayant pour mission l'animation et la professionnalisation de la filière régionale du design. Son objectif est de faire appréhender aux entreprises la plus-value d'une démarche design à partir d'exemples concrets. Le site <u>Designmap.fr</u> permet aux entreprises de repérer des compétences design de la région, de trouver des fiches pratiques sur les métiers du design et de publier des annonces (appels d'offres, appels à candidature, offres d'emploi) concernant le design.
BRETAGNE	 La <u>Chambre de commerce et d'industrie Bretagne</u> diffuse l'innovation par le design à travers le réseau breton de l'innovation et des programmes d'accompagnement. L'<u>Eclozr</u> permet de mieux cerner l'écosystème des entrepreneurs du numérique et du design.
CENTRE- Val de Loire	 Emergence design est un dispositif initié par Orléans Val-de-Loire Technopole destiné à améliorer la compétitivité des entreprises du territoire par le design.
HAUTS-DE-FRANCE	 Lille-design est une structure de sensibilisation et de mise en relation des entreprises de la métropole lilloise et de sa région avec 350 designers des Hauts-de-France. Elle est également en contact avec des designers belges. Elle aide aussi les entreprises en demande de design à rédiger un cahier des charges et leur propose une assistance à la maîtrise d'ouvrage. La métropole européenne de Lille (MEL) a obtenu le titre de « World Design Capital », décerné tous les deux ans par la WDO, pour son utilisation novatrice du design, au service de son développement économique, social, culturel et environnemental.

• Le <u>Hub du design</u> est une plate-forme numérique de la Région qui met en relation les entreprises et les designers. Elle facilite la recherche de compétences et l'emploi pour les entreprises, la prospection de projets pour les designers, informe sur les financements et sur l'actualité du design.
 La Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France et sa <u>filière création</u>, <u>mode, design</u> informent et accompagnent les designers en matière de création d'entreprise, proposent des formations et un programme d'accompagnement à l'international.
• La Mairie de Paris soutient le design à travers des écoles (Boulle, Duperré, Estienne), des lieux (Ateliers de Paris, Docks en Seine), des évènements (Paris Shop & Design) ou des prix (Grands prix de la création de la ville de Paris).
 Les <u>Ateliers de Paris</u> offrent un accompagnement économique dédié aux métiers d'art, au design et à la mode. Ils sont à la fois un incubateur d'entreprises, un centre de conseil et d'accompagnement économique et une galerie d'exposition.
 La Fédération des designers en Nouvelle-Aquitaine (FDNA) a pour vocation de représenter et de rassembler tous les designers, salariés, indépendants ou chefs d'entreprise en Aquitaine.
 L'<u>Agence de développement et d'innovation de la Nouvelle-Aquitaine</u> a pour objectif de développer l'innovation en mettant en réseau les acteurs régionaux.
 Design'in Pays de la Loire est une plate-forme régionale dédiée à l'innovation par le design dont le programme d'actions est construit avec un réseau d'acteurs régionaux. Le Mans Créapolis met en relation l'industrie, le commerce et l'artisanat avec les designers locaux.

Salons et manifestations

- All4pack, qui se déroule tous les 2 ans à Paris. Ce salon international de l'emballage réunit les acteurs de la filière issus des secteurs de l'alimentaire, des liquides, de la cosmétique, de la beauté, du luxe, de la santé, de la pharmacie, de la distribution et des biens de consommation pour 4 jours d'échanges, de démonstrations, de présentations...
- <u>Biennale internationale du design de Saint-Étienne</u>, événement se déroulant dans la ville de Saint-Étienne et accueillant pendant un mois de nombreuses expositions et conférences.
- **Europack**, qui se tient les années impaires à Lyon. Salon qui regroupe en un seul et même lieu l'ensemble des acteurs de l'industrie agroalimentaire et les professionnels de l'équipement, de l'emballage, du marquage et de la manutention, toutes filières confondues.
- France Design Week, semaine du design à destination des professionnels et du grand public (à l'image de la Semaine de l'industrie ou des Journées du patrimoine), avec des expositions, conférences, visites de studio de design, portes ouvertes d'école, ateliers sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger. L'édition « 0 » (édition test) a eu lieu en 2020, l'édition « 1 » est au programme de l'année 2021.
- Le **Pavillon des arts et du design (PAD)**, salon annuel au printemps aux Tuileries à Paris, accueillant des marchands de design, d'arts décoratifs et d'art moderne des quatre coins du monde.

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

- Les <u>Puces du design</u> (ou design fair), marché consacré au design des années 1950 à 2000, Paris Expo Porte de Versailles, annuel.
- Les Journées européennes des métiers d'art (<u>JEMA</u>), organisées par l'Institut national des métiers d'art partout en France et en Europe. Elles font la promotion des métiers d'art grâce à des portes ouvertes d'ateliers de professionnels et d'établissements de formation, et à l'organisation de manifestations.
- Luxe Pack, salon consacré au packaging de luxe à Monaco, Shanghai, Los Angeles, New York et Paris.
- <u>Maison & Objet</u>, salon professionnel international du design, de la décoration et de l'art de vivre, organisé chaque année en septembre et en janvier à Paris. Le salon accueille différents espaces dont **Paris Design Week** qui présente les dernières tendances en matière de design.
- Parfums cosmétiques et design (PCD), salon annuel organisant la rencontre des acteurs de l'innovation packaging de la cosmétique à Paris.
- Salon du meuble de Milan, salon annuel, constituant une plate-forme de lancement pour les jeunes designers du monde entier.

Le document « **Panorama design** » de l'APCI, publié en 2012 et non actualisé à ce jour, propose un annuaire professionnel présentant les agences, organisations, concours et salons liés au design.

Ouvrages

- BROWN Tim. « Change by design », Harper Business, 2019.
- CARON Gérard. « Homo Designus : l'homme et le design de Lascaux à Google », Design fax, 2019.
- ENNS Blair. « Gagner sans idées gratuites : la stratégie commerciale gagnante du designer entrepreneur en 12 étapes », Money design, 2014.
- FAYOLLE Claire. « Le design », Scala, 2015.
- FRECHIN Jean-Louis. « Le design des choses à l'ère du numérique », Fyp, 2019.
- GRONIER Guillaume, LALLEMAND Carine. « Méthodes de design UX », Eyrolles, 2018.
- VIAL Stéphane. « <u>Le design</u> », PUF, 2017.

Les Éditions de la Cité du design proposent plusieurs collections d'ouvrages dont « **Quand le design** ». Leur objectif est de diffuser la connaissance et la culture design, à partir des productions propres de la Cité du design et de l'Esadse (École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne), mais aussi en traduisant et en valorisant des textes clés pour nourrir la pratique du design. Elles visent un large public (spécialistes, acteurs, mais aussi enseignants, étudiants, éducateurs, curieux, amateurs, *etc.*).

Revues et sites Internet

Le designer qui se doit de suivre les évolutions sociales, économiques, technologiques... trouvera de nombreuses ressources consacrées à sa profession dans des magazines et sur Internet. En voici quelques exemples consacrés à différentes formes de design :

- Admirable design, site des passionnés du design sur une initiative de Gérard Caron, fondateur de l'agence Carré Noir.
- Les Collections Design, site Internet qui montre la collection d'objets et mobiliers des XX^e et XXI^e siècles des 6 musées publics français spécialisés dans les arts décoratifs et de design.



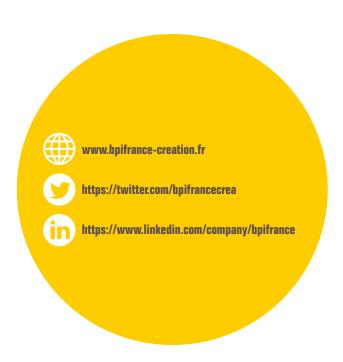
- <u>Dessin dessein</u>, le « podcast du design ». Pédagogique et simple d'accès pour des personnes qui ne connaissent pas le design, ce podcast aborde ce sujet sous différents prismes (sciences humaines, écologie, culture, art, artisanat, graphisme, architecture, typographie, éducation, *etc.*).
- <u>Design fax</u>, lettre hebdomadaire consacrée à la stratégie des marques, aux innovations, aux nouveaux concepts, à l'activité des agences, aux projets des écoles, aux opportunités d'affaires, aux appels d'offres, aux rendez-vous à ne pas manquer, *etc*.
- <u>Influencia</u>, revue de la communication et des tendances qui publie régulièrement des articles sur le design.
- Interfaces numériques, revue scientifique internationale spécialisée dans le design numérique, sous la direction des Éditions Lavoisier et de designers interactifs.
- Intramuros, magazine français, bilingue, consacré aux différentes formes de design.
- La revue du design, webzine dédié à l'actualité et à l'analyse du design contemporain.
- <u>Lille-design paper</u>, magazine français qui se consacre à une thématique du design par édition (le design urbain, le design textile...).
- Materio.com, base de données qui recense des matériaux innovants, en provenance du monde entier.
- Sciences du design, revue internationale de recherche en design en langue française.
- <u>The design entrepreneurs podcast</u>, podcasts du salon Maison et objet publiés en septembre 2020, permettant de découvrir le parcours de personnes « qui font le marché de la décoration, du design et de l'art de vivre ».

Quelques blogs:

- Blog Esprit design, blog consacré au design produit.
- <u>Graphisme et interactivité</u>, blog d'un designer indépendant consacré à différentes thématiques : design graphique, photographie, design d'interface, design objet, design sonore, *hacking* par le design, *street art*, visualisation de données, *etc*.

Quelques sites et magazines consacrés au design thinking, à l'UX/UI design et aux start-ups :

- Blog UX, en français.
- Inside Design.
- Responsive Design.
- Smashing Magazine.
- The UX Collective.
- UpLabs.
- UX Design Weekly.







CE DOSSIER EST VENDU DANS LA LIBRAIRIE DE BPIFRANCE CRÉATION

Prix: 16 € TTC

ISBN: 978-2-38076-020-0